

La
renaissance
du
mouvement
ouvrier
en
POLOGNE

Documents de *Robotnik*,
du KSS-KOR,
des habitants de Grudziadz,
de l'affaire Switon.

Préface de Krzysztof Pomian.

Documents publiés
par le Comité international contre la répression.

**La
renaissance
du
mouvement
ouvrier
en
POLOGNE**

Préface

Quand, il y a deux ans, paraissait grâce au CICR un recueil de documents du Comité de défense des ouvriers de Pologne (KOR) traduits en français, plusieurs victimes de la répression consécutive à la grève du 25 juin 1976 restaient encore en prison. Le mouvement pour leur libération venait tout juste de remporter sa première victoire : le 3 février 1977, Edward Gierek a annoncé aux ouvriers d'Ursus une réduction extraordinaire des peines infligées au grévistes et aux manifestants du 25 juin. Mais c'était là une victoire partielle et ambiguë. La suite des événements devait montrer que c'était aussi une victoire précaire. Au début du mois de mai 1977, dans les circonstances les plus suspectes, trouve la mort un militant du Comité de solidarité des étudiants de Cracovie, Stanislaw Pyjas. La responsabilité de cette mort, l'opinion l'impute à la police qui, jusqu'aujourd'hui, n'a pas su s'en disculper de manière convaincante. Mauvais depuis plusieurs mois, le climat politique se détériore rapidement. Et c'est alors, vers la mi-mai, que la police frappe un grand coup, en procédant à des dizaines de perquisitions et arrestations et en emprisonnant, sous des accusations aussi graves que fantaisistes, onze membres et militants du KOR. En même temps, la presse officielle commence une campagne bien orchestrée et dont le but évident est d'instaurer dans le pays un climat de peur et de réduire au silence tous ceux — et ils étaient nombreux — qui ont eu le courage de manifester leurs convictions pendant les mois précédents. On a l'impression d'assister à un *remake* du scénario utilisé déjà, avec les résultats que l'on sait, en mars 1968 ; les mêmes journalistes à gages, sur le même ton de haine, répètent les mêmes calomnies absurdes, tout au plus légèrement modifiées pour la circonstance. Seulement, cette fois, les choses ne marchent pas comme prévu. L'opinion polonaise ne se laisse pas intimider, et elle réagit avec une vigueur qui surprend les autorités. Les manifestations de solidarité internationale se multiplient. Aussi le pouvoir, au demeurant travaillé par une lutte interne dont les événements de mai n'ont été probablement qu'un épisode, est-il contraint de reculer sur toute la ligne. Le 22 juillet 1977, une amnistie qui n'ose pas dire son nom et permet ainsi aux autorités de sauver la face, remet en liberté les derniers grévistes du 25 juin 1976 ainsi que les militants du KOR. Pour l'opposition démocratique en Pologne, c'est le commencement d'une nouvelle période.

Les buts que le KOR s'était donnés à l'origine ayant été atteints, il change en automne 1977 de caractère et de nom, tout en accueillant des nouveaux membres. Composé désormais d'une trentaine de personnes — au départ, elles n'étaient que dix —, il s'appelle maintenant Comité d'auto-défense sociale-KOR (KSS-KOR) et il prend position sur tous les problèmes importants pour le présent et l'avenir de la société polonaise.

Ainsi, en novembre 1977, il rend public un ensemble de documents internes de la censure, qui permettent, pour la première fois, de mesurer ce qu'on n'imaginait jusqu'à maintenant qu'à partir d'innombrables exemples, mais qu'on ne pouvait démontrer textes officiels à l'appui, à savoir l'étendue des ravages provoqués par cette institution dans la vie sociale, politique et culturelle du pays. La divulgation de ces documents explosifs a suscité des réactions des milieux professionnels les plus directement concernés par la censure, notamment des écrivains et des chercheurs en sciences sociales. Même les autorités, qui — le point mérite d'être souligné — n'ont jamais nié l'authenticité des documents de la censure, ont été obligées de reconnaître en privé la gravité des faits ainsi projetés en pleine lumière, tout en essayant d'amortir le choc par quelques promesses vagues dont on ne sait pas qu'elles aient reçu le moindre début de réalisation. En avril 1978, KSS-KOR publie un recueil de témoignages, les uns plus effrayants que les autres, sur les violations de la légalité par la police : coups et blessures entraînant parfois une invalidité durable, morts dans des circonstances suspectes et inexplicables, et toujours les « experts » qui ne voient que ce qu'ils veulent bien voir, et toujours les tribunaux qui condamnent les victimes des brutalités mais jamais les policiers. En octobre 1978, KSS-KOR lance un appel à la société où sont décrits les différents symptômes de la crise généralisée qui sévit en Pologne : les difficultés d'approvisionnement en articles de première nécessité, l'état déplorable des services de santé, la situation dramatique dans le domaine du logement, la prolongation du temps de travail dans plusieurs branches d'industrie, les privilèges exorbitants des détenteurs du pouvoir, le déclin de l'agriculture, l'arbitraire policier, les menaces qui pèsent sur le développement de la culture nationale, la faillite de la politique économique. On trouve aussi dans le même texte un bilan des activités de l'opposition démocratique et une série de conseils donnés aux citoyens sur la manière la plus efficace de défendre leurs droits d'hommes et de travailleurs. En décembre 1978, KSS-KOR envoie une lettre au ministre de la Santé où il constate, documents officiels mais confidentiels à l'appui, l'absence dans les pharmacies, et même dans les hôpitaux, de plusieurs médicaments de première nécessité ; il demande que des mesures d'urgence soient prises pour remédier à cette situation qui met en danger des vies humaines et constitue, à terme, une menace pour la santé publique.

Ce ne sont là que quelques exemples choisis parmi les documents les plus importants publiés par KSS-KOR au cours des derniers mois. Dans les limites de cette préface, il est impossible d'énumérer toutes les interventions qui avaient pour but d'aider les individus persécutés par les autorités administratives ou policières ; on en trouvera des exemples dans ce recueil. Il faut mentionner, en revanche, la création, en novembre 1977, du Fonds d'auto-défense sociale, qui s'occupe de la collecte d'argent afin de le redistribuer parmi les personnes persécutées du fait de leurs opinions ainsi que parmi les victimes des violations de la légalité ou des abus du

pouvoir. Le Fonds apporte aussi une aide financière à des initiatives qui visent à promouvoir les droits de l'homme et du citoyen ; il s'agit notamment d'éditions indépendantes, d'enseignement parallèle et d'activités culturelles. Car de telles initiatives se développent à une échelle impressionnante. Qu'il suffise d'évoquer ici les publications du KSS-KOR ou qui lui sont liées : le *Bulletin d'information*, un mensuel où paraissent les communiqués du Comité, des renseignements sur ce qui se passe en Pologne et, de plus en plus souvent, des articles de fond ; les revues littéraires *Zapis* et *Puls* où on trouve des romans, des poèmes, des essais et des comptes rendus ; la revue théorique *Krytyka*, la revue *Glos* et une bonne vingtaine de livres publiés par les éditions Nowa.

Toute cette activité d'édition se fait dans des conditions difficilement imaginables, voire défiant l'imagination. Les revues et les livres sont tapés sur des machines à écrire ou ronéotés avec les moyens de bord ; ainsi fabrique-t-on des ronéos à partir d'essoreuses. D'autre part, on a toutes les peines du monde à se procurer du papier-machine, qui manque dans les magasins et ne peut être acheté qu'en quantité limitée, sans même parler de stencils dont la vente aux particuliers est simplement interdite. A ces difficultés matérielles, il faut ajouter les descentes de la police qui confisque les textes, le matériel, le papier et les publications déjà prêtes, et qui, fréquemment, arrête les éditeurs pour quarante-huit heures, ce qu'elle peut faire sans requérir une autorisation du procureur. Ce n'est qu'en tenant compte de ces conditions qu'on peut apprécier à sa juste mesure l'effort nécessaire pour faire paraître huit numéros d'une revue grosse, en moyenne, de trois cents pages ou celui qu'il faut investir pour assurer, depuis plus de deux ans, la publication régulière du *Bulletin d'information*.

Tout cela dit, il serait erroné de penser que les activités de KSS-KOR sont orientées en priorité vers le milieu intellectuel. Le vieux sigle KOR n'a pas été gardé uniquement par fidélité à la période des origines. D'une part, en effet, depuis le printemps 1978, KSS-KOR apporte son aide aux Comités d'auto-défense paysanne et, de l'autre, il n'a jamais, fût-ce un seul instant, perdu de vue les problèmes des ouvriers. Ses activités dans ce domaine se déploient dans plusieurs directions.

C'est d'abord la publication du bi-mensuel *Robotnik* (l'ouvrier), dont vingt-cinq numéros sont parus à ce jour. Nous en donnons quelques extraits dans ce recueil, mais il mérite une présentation plus détaillée. Le choix du titre est déjà significatif ; c'était, en effet, celui d'un journal publié, depuis 1892, par le Parti socialiste polonais, éliminé de la scène politique en 1948. C'est à la tradition de ce parti que *Robotnik* se réfère en rappelant le souvenir de militants socialistes dont on ne parle jamais dans la presse officielle (ainsi dans les nos 15, 16 et 19). Mais il se réfère aussi à un passé plus récent du mouvement ouvrier en Pologne, quand il commémore les événements que la censure veut condamner à l'oubli : la révolte de Poznan en juin 1956 (n° 17) ou celle de décembre 1970 à

Gdansk (n° 7). D'autre part, *Robotnik* manifeste son orientation par les nouvelles de l'étranger : sur les activités des syndicats en Occident (n°s 13 et 15), sur la grève en Roumanie (n° 6) et à Zagreb, en Yougoslavie (n° 8), sur les manifestations du mécontentement en RDA et la condamnation de Bahro (n°s 16 et 19), sur la création d'un syndicat libre en URSS (n°s 10 et 24), sur la situation en Tchécoslovaquie (n° 20) ; le numéro 24 consacre trois articles à l'élection du pape Jean Paul II. Nous reproduisons plus loin, à titre d'exemple, un article sur les commissions ouvrières en Espagne.

Mais ce sont naturellement les problèmes des travailleurs polonais qui occupent le plus de place dans *Robotnik*. On y présente les activités de l'opposition : la Société des cours scientifiques (TKN), les Comités d'auto-défense paysanne (cf. n°s 11, 14 et 25). On décrit, dans presque chaque numéro, les persécutions policières. On publie des articles de fond sur les droits des travailleurs (n° 12) et, en particulier, sur le droit de grève (n° 17), sur la censure (n° 5), sur les conditions de travail en théorie et en pratique (n°s 7, 8, 10, 16 et 17), sur les normes (n° 23), sur les inégalités dans la société polonaise (n°s 12, 16 et 19), sur les prix des denrées de première nécessité et l'approvisionnement du marché (n°s 5, 11 et 13). Et cette liste est loin d'être exhaustive, certains numéros ne nous étant pas parvenus.

Tout cela pourrait donner l'impression que *Robotnik* est un gros journal, semblable à ceux qu'on publie en Occident. La réalité est infiniment plus modeste. Chaque numéro est dactylographié sur une feuille de papier-machine, recto et verso, avec les plus petits caractères disponibles ; on réussit ainsi à y insérer l'équivalent de six pages dactylographiées de façon normale. La rédaction est composée de dix personnes qui habitent dans huit villes différentes : Varsovie, Sopot, Radom, Cracovie-Nowa Huta, Gliwice, Lodz, Gryfino et Grudziadz. Mais le journal circule dans beaucoup d'autres villes. Le 20 décembre 1978, la police en a confisqué plusieurs dizaines d'exemplaires à Przemyśl ; le 11 janvier dernier, elle en a confisqué cent cinquante à Wrocław. Et pourtant, *Robotnik* réussit à arriver à ses destinataires. Les étudiants le distribuent dans des villes industrielles, ainsi en juillet à Nowa Huta, ou devant l'entrée des entreprises, par exemple, en mai, devant une usine de Lodz ou, en juillet encore, devant les chantiers navals de Gdansk et de Gdynia. Au cours de ce même mois, sur lequel nous sommes par hasard mieux renseignés que sur les autres, la police, à la recherche de *Robotnik*, a perquisitionné chez les ouvriers du combinat métallurgique de Nowa Huta où le journal circule néanmoins, on l'a même affiché sur des murs, et chez un ouvrier du dépôt ferroviaire de Cracovie-Prokocim. Des perquisitions analogues ont eu lieu déjà avant à Nowa Huta et à Radom ; la veille du 1^{er} mai, la police a fouillé les casiers des ouvriers de la centrale Dolna Odra, près de Szczecin, où elle a trouvé des exemplaires de *Robotnik*. En octobre, dans les chantiers navals de Szczecin, on a introduit des exem-

plaires de *Robotnik* à l'intérieur du journal de l'entreprise distribué parmi les ouvriers, qui ont pu ainsi en recevoir quelques centaines avant que les autorités ne s'en aperçoivent. Faut-il insister sur le fait que ce ne sont là que des informations fragmentaires ?

Le deuxième volet des activités de KSS-KOR dans le milieu ouvrier, c'est la défense de chaque victime de la répression policière ou des tracasseries administratives. Les documents réunis dans ce recueil sont suffisamment éloquentes à cet égard pour se passer de tout commentaire. Soulignons seulement que KSS-KOR s'occupe aussi de la défense des paysans, des étudiants et des intellectuels persécutés, et que, dans tous ces cas, il tend, non seulement, à donner le maximum de publicité aux agissements de la police — ce qui fournit une certaine protection aux victimes —, mais aussi, à assurer une aide juridique et financière et à mobiliser l'opinion locale pour qu'elle manifeste sa solidarité avec celles-ci et leurs familles.

Enfin, le troisième volet des activités de KSS-KOR, c'est l'appui donné à des initiatives des ouvriers mêmes. On trouvera plus loin la déclaration sur le temps de travail dans les mines et sur les grèves ainsi que les documents des syndicats libres. Pour compléter le tableau, mentionnons aussi les manifestations qui ont eu lieu dernièrement, à l'occasion de l'anniversaire de la révolte ouvrière de décembre 1970. Le 15 et le 16 décembre 1978, on a collé sur les murs, à Gdansk, des affiches à la mémoire des ouvriers tués par les forces de l'ordre. On en a aussi préparé d'autres qui exigeaient la condamnation des responsables du massacre, mais elles ont été, semble-t-il, confisquées par la police. Le 18 décembre, environ quatre mille personnes se sont réunies devant l'entrée du chantier naval de Gdansk. On a déposé une gerbe au nom de KSS-KOR et, les gerbes elles-mêmes ayant été interceptées par la police, des rubans des gerbes du Comité de fondation des syndicats libres et du Mouvement pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Deux discours ont été prononcés, le premier par Kazimierz Szoloch, membre du Comité de grève des chantiers navals de Gdansk en 1970, le second par Bogdan Borusewicz, au nom de KSS-KOR dont il est membre, tout en participant aussi à la rédaction de *Robotnik*. Les manifestations ont chanté l'hymne national, l'*Internationale*, et un vieux chant religieux : *Seigneur, rends-nous la patrie libre !* La police n'est pas intervenue au cours du meeting mais elle a arrêté, pour quarante-huit heures, plusieurs personnes avant et après. C'était la plus grande manifestation à Gdansk depuis décembre 1970. Dans d'autres villes, on a vu pendant ces jours anniversaires apparaître des affiches qui rappelaient les événements d'il y a huit ans.

Ce recueil présente un seul volet des activités de KSS-KOR, à savoir sa contribution à la renaissance d'un mouvement ouvrier indépendant en Pologne. Il comporte des documents qui émanent de KSS-KOR, et d'autres qui ont pour auteurs des ouvriers eux-mêmes. Tous ces documents appellent plusieurs observations. Ainsi, on remarquera, en les

lisant, l'importance de la question du temps de travail. Pour convaincre ceux qui, s'agissant de « pays socialistes », se méfient des témoignages de l'opposition, il est bon d'apporter sur ce point quelques références à des publications officielles.

« Dans les transports, dans les ateliers importants des usines et surtout dans le bâtiment, partout où les tâches sont grandes et les hommes en nombre insuffisant, la journée de travail d'une partie des travailleurs dure dix à douze heures ». Ce n'est pas l'opposition qui constate ces faits, c'est l'organe du Comité central du POUP, *Trybuna Ludu* (n° du 22-11-1977). Et, dans le même article, on met les directions en garde contre la pratique fort répandue de fausser les statistiques concernant le temps de travail, de manière à ne pas avouer le vrai nombre d'heures supplémentaires. Même son de cloche dans le numéro du 22 février 1978, où l'on constate que, dans certaines usines, c'est à longueur de semaine que les ouvriers travaillent pendant des heures supplémentaires, et où l'on s'inquiète des incidences que cela peut avoir sur leur santé — et aussi sur les rapports sociaux à l'intérieur des entreprises. En ce qui concerne plus particulièrement les mineurs, un reporter de l'hebdomadaire *Polityka* (n° du 24 février 1979) donne la parole à un agent de maîtrise qui travaille dans une mine de cuivre : « Nous travaillons les dimanches et les jours fériés. Peu à peu, tous les jours deviennent identiques. On rentre après le travail, on prend un livre. Mais le livre tombe des mains. On ne lit rien. On est fatigué et le temps ne suffit pas pour lire. On régresse ; un vrai malheur ». N'est-ce pas une illustration du document de KSS-KOR que nous publions plus loin ?

Ces citations témoignent que les autorités sont, à leur manière, conscientes du problème. Et aussi du fait que, dans le cadre existant, elles sont totalement incapables de le résoudre. Nos auteurs ne se demandent pas pourquoi « les tâches sont trop grandes et les hommes en nombre insuffisant ». Ces tâches sont pourtant fixées à l'échelle du pays par le planiste central, c'est-à-dire par le Comité central du POUP, pour lequel le nombre d'hommes en état de travailler ne devrait pas constituer un secret. Mais c'est là pour la presse officielle un sujet tabou. Les responsables du mal ne peuvent être que des bureaucrates qui induisent les autorités en erreur ; d'où, dans nos articles, le postulat de renforcer les contrôles. Les responsables sont aussi des ouvriers, parce qu'ils exercent une pression pour travailler aux heures supplémentaires ; on ne se demande pas quels auraient été leurs salaires sans l'apport des primes ni si les normes peuvent être exécutées pendant une journée de huit heures. Mais les ouvriers sont coupables, nous explique-t-on, de choses bien pires : c'est surtout leur absentéisme qui oblige à prolonger le temps de travail. Certes, dans un article de l'agence polonaise de presse PAP, diffusé après la réunion du Bureau politique, consacrée au problème du temps de travail, on pouvait lire que les plus grandes pertes de temps, et qui ne peuvent être compensées que par des heures supplémentaires, sont dues à ce que le langage

officiel appelle gentiment « le bas niveau d'organisation du travail » (*Trybuna Ludu*, 22 mars 1978). Mais la propagande quotidienne ne s'embarasse pas de ces subtilités.

Le 5 décembre 1978, un grand quotidien de Varsovie, *Zycie Warszawy*, a publié une correspondance de Krasnik, ville industrielle d'environ trente mille habitants dans la voïvodie de Lublin. On y rendait compte d'un rapport du procureur de la voïvodie sur la discipline de travail dans l'usine de roulements à bille de cette ville. Le contenu du rapport est résumé par le titre de l'article : « Au lieu de garder le lit, ils voyagent ». Suivent des exemples : un tel, pendant son congé de maladie, est parti se distraire à Budapest ; une telle, censée souffrir d'une pneumonie, est allée bronzer en Bulgarie ; en conséquence, le procureur a demandé au directeur de l'usine de renforcer le contrôle interne de la discipline et de punir les excursionnistes pris en flagrant délit. Et ce n'est pas tout. Mais il vaut mieux laisser la parole au journaliste : « On a envoyé aussi une lettre au voïvode (équivalent du préfet) et commandant de la MO de la voïvodie, en attirant leur attention sur la nécessité de prendre des mesures qui s'imposent pour rétablir la discipline du travail dans l'usine de Krasnik ».

En peu de mots, tout est dit. C'est le procureur et la police qui sont chargés de surveiller la discipline du travail. C'est à la police qu'on s'adresse pour la rétablir et la faire respecter. Plus significatif encore : on trouve cela normal. A tel point normal qu'on en parle dans un journal soumis pourtant à la censure, qui ne laisse passer rien de compromettant pour le régime. Visiblement, on tient à accréditer dans l'opinion l'image de l'ouvrier fainéant. Certes, on ne dit nulle part qu'il s'agit d'ouvriers. On utilise le terme plus neutre de « travailleurs ». Mais le contexte ne trompe pas où il est question d'heures supplémentaires. Se trouve ainsi désigné du doigt le vrai responsable du désastre économique polonais : l'ouvrier qui se promène au lieu de travailler et qui se fait payer au double tarif le temps passé à visiter les pays frères. Et son complice : le médecin laxiste qui donne les bulletins de maladie sans trop y regarder. Dieu merci, soupirez-t-on après telle lecture, il nous reste encore la police, la plus importante force productive du pays.

C'est en lisant de tels articles dans la presse officielle qu'on comprend vraiment l'importance de *Robotnik*, le seul journal qui prenne la défense des intérêts des ouvriers et qui leur donne la parole. Et c'est alors qu'on comprend aussi le rôle de KSS-KOR, le seul à tenir les problèmes tels que celui du temps de travail pour ce qu'ils sont en réalité, c'est-à-dire pour des problèmes politiques. Cela dit, revenons-en aux documents qui se trouvent dans ce recueil afin d'en tirer deux conclusions. La première, c'est que la révolte de décembre 1970 et la grève quasi générale du 25 juin 1976 n'ont pas été des explosions sans lendemain. Elles ont laissé d'abord un cortège de victimes : ceux qui ont perdu leurs proches, ceux qui sont restés invalides, ceux qui sont passés par

les prisons, qui ont fait la « *promenade de santé* », qui ont été, des mois durant, sans travail et sans moyens d'existence. Mais, elles ont aussi laissé plusieurs militants qui ont fait alors leurs premières expériences, qui ont appris à vaincre la peur et, ce qui encore plus difficile, à affronter quotidiennement l'hostilité du pouvoir. De plus, elles ont laissé un sentiment largement répandu dans le monde ouvrier, qu'on ne peut compter que sur soi-même, qu'on doit lutter si l'on veut faire respecter ses droits et que, dans cette lutte, on peut remporter des victoires. Le temps n'est plus où l'ouvrier polonais était — ou semblait être — dépolitisé et passif. Tout en évitant des illusions excessives et en sachant que ce n'est pas demain qu'apparaîtront les équivalents polonais des *Comisiones Obreras*, on peut dire avec certitude qu'un mouvement ouvrier authentique est en train de naître en Pologne et que cela produira à terme des changements essentiels dans la vie politique du pays.

Les combats qu'il faudra mener pour en arriver là seront sûrement tout aussi difficiles que ceux qui remplissent l'histoire du mouvement ouvrier en Occident. Rien ne le montre mieux que les cas individuels présentés dans ce recueil et, en particulier, celui de K. Switon. Inutile de le raconter ici. Ajoutons seulement à ce que disent les documents que la bataille autour de Switon est devenue une affaire nationale. La lettre envoyée au président du Conseil d'Etat de la RPP par cinq personnalités — Edward Lipinski, une des plus hautes autorités morales du pays ; Adam Szczypiorski, un ancien militant socialiste, lui aussi membre du KSS-KOR ; et trois intellectuels catholiques de premier plan : Bogdan Cywinski, ancien directeur de la revue *Znak*, Tadeusz Mazowiecki, directeur de la revue *Wież* et Aleksander Hauke-Ligowski, dominicain — a été signée par plus de deux mille personnes. D'autre part, une lettre de solidarité a été envoyée à Mme Switon par le professeur Janusz Groszkowski, ancien président de l'Académie polonaise des sciences et qui fut membre du Conseil d'Etat. Le 25 février, les militants de ROPCIO colportaient devant onze églises de Gdansk la lettre de Switon qu'on trouvera dans ce recueil et — chose significative — le dernier numéro de *Robotnik* ; avant l'arrivée de la police qui les a arrêtés pour quarante-huit heures, ils ont distribué trois mille exemplaires de la première et cinq cents du second. C'est dire que toute l'opinion publique polonaise était mobilisée pour la défense de Switon. Le 2 mars, à l'issue d'un court procès, Switon a été condamné à un an de prison et remis en liberté. Pour l'opposition, c'est peut-être une victoire ambiguë et précaire, mais c'est certainement une défaite du pouvoir. Et c'est une nouvelle preuve de la deuxième conclusion qui ressort des documents rassemblés dans ce recueil, à savoir que la solidarité entre les intellectuels et les ouvriers est devenue, en Pologne, une réalité. Quel que soit l'avenir qui nous attend, le fait de l'avoir créée et maintenue malgré tous les obstacles constitue déjà un apport original et irremplaçable de KSS-KOR à l'histoire de la Pologne et à celle de la lutte pour les droits de l'homme, du travailleur et du citoyen.

Krzysztof Pomian

Note de l'éditeur

Les *voïvodies* sont les divisions administratives en Pologne ; elles équivalent à ce que sont en France les départements. Depuis la réforme administrative de juin 1975, elles sont au nombre de quarante-neuf.

Les *collèges de répression des infractions*, parfois désignés simplement comme *collèges*, sont les tribunaux de l'échelon inférieur — correspondant à ce qu'on appelle actuellement en France tribunaux d'instance.

La peine de limitation de liberté, prévue par le Code pénal polonais, article 33, dure au moins trois mois, au plus deux ans. Pendant ce temps, le condamné n'a pas le droit de changer de domicile sans l'accord de la cour, est obligé d'exercer le travail indiqué par la cour, est privé du droit d'occuper des fonctions dans des organisations sociales, doit donner les explications sur le déroulement de sa peine.

Voici la liste des abréviations les plus fréquentes :

- MO : littéralement Milice Civique, c'est la police polonaise.
- POUP : Parti Ouvrier Unifié Polonais, qu'on désigne souvent simplement par le mot parti ; organisation qui exerce de facto la plénitude du pouvoir en Pologne.
- ROPCIO : Mouvement pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen ; une des organisations faisant partie de l'opposition.
- RPP : République Populaire de Pologne.
- SB : Service de Sécurité, c'est la police politique.
- SKS : Comité Etudiant de Solidarité ; organisations étudiantes liées à l'opposition qui existent dans différentes villes universitaires, et dont les membres sont persécutés par les autorités et la police.
- TKN : Société des Cours Scientifiques ; organisation, créée par des universitaires et des chercheurs, qui dispense un enseignement non soumis à la censure officielle ; la police a fréquemment empêché ses membres de donner des cours.

Liste des membres du KSS-KOR

- 1 - Jerzy Andrzejewski, Warszawa, Swierczewskiego 53 m 4, tél. : 19.82.61
- 2 - Stanislaw Barańczak, Poznań, Newtona 8a m 10
- 3 - Konrad Bielinski, Warszawa, Joteyki 22 m 2, tél. : 22.12.45
- 4 - Seweryn Blumsztajn, Warszawa, Broniewskiego 54 m 137
- 5 - Bogdan Borusewicz, Sopot, 23 Narca 98 m 24
- 6 - Andrzej Celiński, Warszawa, Burgaska 3, tél. : 42.71.74
- 7 - Mirosław Chojecki, Warszawa, Sarbiewskiego 2 m 47, tél. : 33.25.07
- 8 - Ludwik Cohn, Warszawa, Koszykowa 14 m 6, tél. : 28.51.50
- 9 - Jerzy Ficowski, Warszawa, J.S. Bacha 26 m 204, tél. : 58.35.42
- 10 - ks. Zbigniew Kamiński, Milanówek, Kościuszki 41, tél. : 58.35.42
- 11 - Jan Kielanowski, Warszawa, Opoczyńska 4b m 12, tél. : 49.08.94
- 12 - Leszek Kolakowski. Tymczasowo przebywa za granica (se trouve pour l'instant à l'étranger)
- 13 - Anka Kowalska, Warszawa, Estońska 4, tél. : 17.53.07
- 14 - Jacek Kuroń, Warszawa, Mickiewicza 27 m 64, tél. : 39.39.64
- 15 - Edward Lipiński, Warszawa, Rakowiecka 22c m 26, tél. : 29.50.17
- 16 - Jan Józef Lipski, Warszawa, Konopczyńskiego 4 m 9, tél. : 27.34.72
- 17 - Jan Lityński, Warszawa, Al. Wyzwolenia 9 m 125, tél. : 28.71.04
- 18 - Antoni macierewicz, Warszawa, Klaudyny 34 m 126
- 19 - Adam Michnik, Warszawa, Al. Przyjaciół 9 m 13, tél. : 28.43.55
- 20 - Halina Mikolajaska, Warszawa, Marszałkowska 10/16, tél. : 21.54.37
- 21 - Piotr Naimski, Warszawa, Klaudyny 34 m 126 /z listami A. Macierewicza/
- 22 - Wojciech Onyszkiewicz, Warszawa, Anielewicza 15, tél. : 31.71.68
- 23 - Antoni Psjdak, Warszawa, Slika 10 m 76
- 24 - Zbigniew Romaszewski, Kopińska 36a m 57, tél. : 22.29.25, Warszawa
- 25 - Jozef Rybicki, Milanówek, Okólna 14a, tél. : 58.35.51
- 26 - Józef Sreniowski, Łódź, Laurowa 2
- 27 - Aniela Steinsbergowa, Warszawa, Boya-Zeleńskiego 4a m 26, tél. : 25.32.95
- 28 - Adam Szczypiorski, Warszawa, Parkowa 13/17 m 141, tél. : 41.24.72
- 29 - Maria Wosiek, Warszawa, Kaniowska 114, tél. : 39.25.36
- 30 - Henryk Wujec, Warszawa, Neseberska 3 m 48, tél. : 42.63.38
- 31 - ks. Jan Zieja, Warszawa, Dobra 59 m 13

Comité de rédaction de *Robotnik*

Bogdan BORUSEWICZ, Sopot, rue 23 Marca 26, ap. 24.
Leopold GIEREK, Radom, rue Sportowa 29, ap. 10, tél. : 419.64.
Franciszek GRABCZYK, Krakow-Nowa Huta, Os. 1000-lecia 38, ap. 49.
Jan LITYNSKI, Warszawa, AL. Wyzwolenia 9, ap. 125, tél. : 28.71.04.
Wojciech ONYSZKIEWICZ, Warszawa.
Wladyslaw SULECKI, Gliwice, rue Krolewskiej Tamy 13, ap. 1.
Jozef SRENIOWSKI, Lodz, rue Laurowa 2, tél. : 734.70.
Jan WITKOWSKI, Gryfino, rue Slowianska 5, ap. 1.
Henryk WUJEC, Warszawa, rue Neseberska 3, ap. 48.63.38.
Edmund ZADROZYNSKI, Grudziadz, rue Swierczewskiego 17, ap. 5.

Nous avons reçu le premier numéro de *Robotnik* de la cellule de Radom. En voici un extrait.

Le 4 novembre 1977, réunis chez un de nos sympathisants, nous avons créé une cellule de Robotnik à Radom ...

Nous avons décidé d'avoir un contact permanent avec la rédaction de Robotnik pour y publier nos matériaux, afin d'informer les ouvriers de toute la Pologne de nos problèmes et de nous renseigner sur ceux des ouvriers du pays. Nous nous solidarisons avec eux dans leur lutte sur laquelle se taisent actuellement, et se tairont sûrement par la suite, la presse officielle, la télévision et la radio.

En commençant notre activité, nous nous rendons compte que notre destin et le niveau de vie en Pologne dépendent, pour une grande part, de nous-mêmes, les ouvriers. Comme tous les autres ouvriers, nous devons savoir que les meilleures conditions de travail et de vie peuvent être atteintes, grâce à l'unité et à la solidarité, si nous exigeons fermement le respect de nos droits.

C'est pourquoi nous voulons prendre part à une discussion ouverte, à la formation de représentations ouvrières, à la définition de leur rôle et à la lutte qui leur donnerait un poids significatif dans la défense de nos intérêts les plus vitaux.

Nous soulignons que nous ne fondons aucune organisation clandestine contre les autorités en place ; nous ne voulons pas qu'on nous prenne pour des conspirateurs, mais nous voulons défendre et nous défendrons nos droits légitimes.

Nous en appelons à tous les ouvriers pour qu'ils envoient leurs observations et nous informent de leurs problèmes, afin qu'on puisse en parler dans Robotnik.

Pour la cellule de Radom, Leopold Gierek.

La veille de la Toussaint, dans l'usine de céramique du bâtiment à Gozdnica, près de Zagan, environ soixante femmes de trois ateliers ne sont pas venues au travail. La boucherie de Gozdnica est approvisionnée avant midi et c'est seulement à ce moment-là que, après avoir fait une longue queue, on peut y acheter quelque chose. A Gozdnica, arriva alors le directeur de la coopérative rurale et, le jour même, l'approvisionnement du magasin s'est amélioré. Jusqu'au 13 novembre, la direction n'a utilisé aucune répression contre les femmes qui ne sont pas venues au travail.

Des événements semblables ont eu lieu, entre autres, à Lodz, dans l'usine de coton Marchlewski et dans la filature Polanil.

« Les lecteurs parlent »

Voici ce que racontent les ouvrières de l'imprimerie Révolution d'Octobre à Varsovie.

— *Je travaille au contrôle depuis plus de vingt ans, je gagne environ 2 800 zlotys et j'obtiens la prime de 5 % après avoir vérifié 130 livres ou 200 brochures à l'heure. Quand je veux remplir la norme, je ne peux pas contrôler d'une manière exacte et il en est de même pour mes collègues ; c'est pourquoi on trouve des livres défectueux dans les librairies. Il y a quelques années, nous étions aidées par un transporteur. Maintenant, il n'y en a plus, mais la norme est restée la même. Pendant les dix dernières années, le nombre des personnes qui surveillent le travail a été multiplié par trois, le nombre de travailleurs restant inchangé.*

— *On soupçonne les ouvrières de voler les livres. Non seulement, on les fouille à la porte de l'entreprise, mais, ces derniers temps, on fait des perquisitions à domicile en introduisant un climat de terreur. Les cadres ne sont pas contrôlés, même quand ils arrivent dans leurs voitures personnelles sur le terrain de l'imprimerie. En même temps, on donne des livres en cadeau à des « personnalités » qui viennent en visite et, chaque jour, on en prend quelques-uns pour le Comité d'entreprise.*

— *Quand, à la cantine, apparaît de la charcuterie, elle est achetée par des cadres qui s'approvisionnent pendant les heures de travail. Les ouvriers de production sont, pendant ce temps, occupés à remplir la norme et ne peuvent abandonner leurs machines ; plus tard, ils ne peuvent acheter que de la « kaszanka » (une sorte de boudin fait à base de gruau et de sang — NDT) et du simple saucisson.*



« Les commissions ouvrières en Espagne »

Un des phénomènes les plus intéressants de ces dernières années, c'est le processus de démocratisation, qui se déroule en Espagne. Il a déjà abouti à ce qu'on qualifie souvent comme un « démontage de la dictature » qui était parmi les plus sanglantes et les plus brutales de l'époque contemporaine.

Ce processus se déroule à une vitesse surprenante et, jusqu'à maintenant, d'une manière calme, ordonnée et sans effusion de sang. Cela est évidemment possible surtout parce que l'Espagne est un pays pleinement souverain et indépendant ; elle n'est pas menacée par une intervention ni de ses ennemis ni — ce qui est encore plus important — de ses amis.

Compte tenu de ces différences, il vaut la peine de regarder certaines expériences des Espagnols car on peut en apprendre pas mal de choses. Un des enseignements les plus importants, c'est, semble-t-il, le rôle qu'a joué le mouvement syndical indépendant et, en particulier, le mouvement ouvrier qui s'est développé dans des centaines d'entreprises espagnoles. Il s'agit de « Commissions ouvrières ».

Les syndicats franquistes qui agissaient officiellement sous la tutelle du pouvoir, étaient organisés de manière analogue aux syndicats polonais. Ils étaient fondés sur le principe de « verticalité » : le même syndicat regroupait tant les ouvriers que les agents de maîtrise, les ingénieurs, les employés de la direction, les directeurs et les propriétaires des usines. Il est vrai qu'en Pologne il n'y a pas de propriétaires des usines mais les syndicats sont subordonnés aux directeurs et au parti. Quant au but des syndicats officiels, il consiste ici et là (en Espagne, c'est plutôt le passé) à veiller au maintien de l'ordre, pour que la production marche sans obstacles et que les ouvriers ne se révoltent pas. Les syndicats espagnols, comme les syndicats polonais, n'avaient pas pour but la défense des travailleurs ni la lutte pour l'amélioration de leur sort.

À la fin des années cinquante, quand la terreur franquiste battait encore son plein, se sont formés, dans la clandestinité, les syndicats authentiques et les organisations ouvrières. Les plus précoces sont apparus vers 1956-1957. Toutefois ce sont les « Commissions ouvrières » qui ont gagné la plus grande importance dans les années soixante. Elles se formaient en secret. Cela se passait en général de la manière suivante : ceux qui avaient confiance les uns dans les autres formaient des petits groupes qui agissaient chacun dans son atelier ; à partir de là, on créait des commissions à l'échelle des entreprises, lesquelles, petit à petit, et avec les plus grandes précautions, nouaient des contacts avec des commissions analogues dans d'autres usines.

On agissait lentement, prudemment, mais avec une grande persévérance. On ne se laissait pas intimider par des arrestations et des condamnations très sévères. Après quelques années, les commissions se sont formées dans toutes les usines plus importantes et dans nombre de petites. Le secret de leur succès et de leur durée résidait dans la tenacité et la force des convictions de ceux qui y participaient.

Le 28 avril 1966, les Commissions ouvrières étaient capables, pour la première fois, d'organiser une grande manifestation à Madrid contre la vie chère. Elle a fait une profonde impression en Espagne, mais les commissions sont restées dans la clandestinité. En automne de la même année,

les commissions ont décidé de pénétrer dans les syndicats officiels et elles ont remporté un grand succès aux élections syndicales dans les grandes entreprises.

A partir de ce moment, la situation des Commissions ouvrières a commencé à changer rapidement, quoiqu'elles aient été toujours interdites et combattues par les autorités. Elles organisaient de plus en plus souvent des grèves d'importance variable, en général courtes et pacifiques. De cette manière, elles ont obligé les directions à les tenir pour partenaires dans les discussions. Peu à peu, les directions ont compris qu'un contact avec les Commissions ouvrières était dans leur propre intérêt, parce que ce sont elles qui représentent les travailleurs avec lesquels on ne peut s'entendre que par leur intermédiaire. En effet, les directions n'obtenaient rien par l'intermédiaire des syndicats officiels.

Au début des années 70, les syndicats officiels étaient des institutions complètement mortes. On en est arrivé à une situation paradoxale : les directions menaient des pourparlers avec les Commissions au sujet de salaires, de conditions de travail et de problèmes de production, mais elles le faisaient, en principe, de façon illégale et en secret, les autorités ne reconnaissant toujours pas l'existence des Commissions. Seulement, les directions n'avaient pas d'autres issues.

Après la mort de Franco, quand le processus de démocratisation a commencé, les Commissions sont sorties de la clandestinité et elles ont créé un réseau de syndicats organisés sur un principe de classe, qui regroupent donc ceux qui occupent un lieu analogue dans la production et dont les intérêts sont communs. Il vaut la peine de rappeler ici que le mot d'ordre de syndicats de classe était, dans la Pologne d'avant guerre, un mot d'ordre de la gauche et qu'il avait l'appui des communistes. C'est seulement dans la RPP qu'on a rejeté ce principe et qu'on a créé les syndicats "verticaux", semblables aux espagnols.

La création des syndicats authentiques est un postulat ouvrier, qui revenait dans toutes les manifestations ouvrières en Pologne, tant en 1956 qu'en 1970. Il est encore plus intéressant de constater que, parmi les cadres techniques et les directeurs les plus éclairés, on entend, de plus en plus fréquemment, des opinions selon lesquelles les usines d'État auraient gagné beaucoup si les directions pouvaient avoir un contact avec les représentations authentiques des travailleurs. On pourrait alors arriver à de vrais débats et à des compromis raisonnables, qui seraient respectés par les deux partenaires, autrement que cela se passe aujourd'hui où, en apparence, tout le monde est d'accord mais cela n'oblige personne.

K. Gr.

Nos lecteurs écrivent : «Cinq mineurs pour 1 m² de douches».

Les mineurs de l'atelier 12 de la mine de "Gliwice" n'ont pas de place pour se laver après le travail. Pour 40-50 personnes qui terminent la journée, il n'y a que deux cabines, de 4 m² chacune. Les mineurs se pressent pour attraper le bus. Ceux qui ne se lavent pas les premiers, doivent rentrer à la maison sales ou bien se laver plus tard et attendre le bus suivant pendant quelques heures. On aurait pu agrandir les baignes en rétrécissant le couloir. Mais la direction ne réagit pas aux plaintes des mineurs, peut-être parce qu'elle profite des baignoires superbes. Selon l'ingénieur Widlak, «sous une douche peuvent se laver 15 personnes». Une cabine comportant 5 douches, il est facile de calculer que d'après l'ingénieur Widlak, sur 4 m² peuvent se laver 75 personnes.

•
• •

N° 10, 22 février 1977

«Le paragraphe violé : la protection de la santé des travailleurs.»

Code du Travail : «Art. 207, §1. Toute entreprise est obligée d'assurer aux travailleurs des conditions de travail salubres et hygiéniques».

«Art. 215, §1. Toute entreprise est obligée d'utiliser des moyens permettant de prévenir les maladies professionnelles et autres malaises liés au milieu de travail».

La pratique : En 1976, presque un travailleur sur quatre, travaillait dans des conditions malsaines; environ 2,8 millions de personnes travaillaient dans des conditions nocives pour la santé ou particulièrement difficiles. Le plan d'élimination de ces menaces pour la santé a été réalisé, en 1976, à 80 %; dans l'industrie des machines lourdes et agricoles, à 60 %. Par exemple, dans l'usine "Ursus", 2 200 personnes étaient exposées au bruit dépassant l'intensité permise, et 1 730 personnes, à des vibrations excessives. Résultat : on a constaté 43 cas de lésions professionnelles de l'ouïe et 13 cas de maladie causés par les vibrations.

Code du Travail : «Art. 216, §3. Un travailleur est soumis périodiquement au contrôle médical».

La pratique : En 1976, le plan des contrôles médicaux périodiques a été réalisé dans les industries du meuble, chimique, du caoutchouc et des chaussures à 50-70 %. Les entreprises ne se conformaient pas aux recommandations du service de santé, qui demandait que les personnes dont la santé est menacée ou qui ne peuvent travailler à leur poste actuel, changent de type de travail.

Code du Travail : « Art. 227, §1. L'entreprise est obligée : de fournir gratuitement les vêtements de protection et les moyens de protection personnelle... ».

La pratique : Les besoins déclarés par les entreprises ont été satisfaits pour ce qui est de gants de protection en cuir à 35-50 %, pour ce qui est de chaussures de protection, à 60-85 %, pour ce qui est de ceintures de sécurité, à 75 %.

Cette image semble contredire l'optimisme officiel des autorités et la théorie sur la protection particulière de la santé des travailleurs dans le « régime socialiste ».

Il s'ensuit que ce sont les travailleurs eux-mêmes qui doivent exercer une pression pour obtenir une amélioration de la sécurité et de l'hygiène de travail. Si un groupe de travailleurs exposés à des conditions dangereuses, exige collectivement leur changement, la direction sera obligée d'en tenir compte. L'occasion s'en présente maintenant, car en mars et en avril, on procèdera dans les entreprises à des contrôles annuels des conditions de travail. Les ouvriers doivent élire des représentants, des commissions qui auraient participé à des contrôles, pour défendre les intérêts des travailleurs. Ces commissions devraient veiller à ce que les postulats des travailleurs se trouvent dans le plan d'amélioration des conditions de la sécurité et de l'hygiène de travail, et qu'ils soient réalisés. Il est important que les commissions représentent vraiment les travailleurs au lieu d'être encore un organe syndical, purement formel.



N° 11, 14 mars 1978

« Le 1^{er} mars, on a arrêté à Lodz un membre de la rédaction de *Robotnik*, J. Sreniowski. Son appartement a été perquisitionné. On a confisqué chez lui 3 000 exemplaires du N° 9 de *Robotnik*.

Il vient de se créer à Katowice un Comité de fondation des Syndicats libres. Il a été formé par : T. Kicki, licencié en droit, soudeur ; R. Ksciuszek, technicien, électricien ; W. Sulecki, mineur, membre de la rédaction de *Robotnik* ; K. Switon, électricien, membre du Mouvement pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen. Compte tenu du fait que les syndicats officiels sont complètement dépendants des autorités, le Comité appelle les travailleurs à créer des syndicats libres qui auraient pour but la lutte pour l'amélioration de la vie des travailleurs. La milice a essayé d'intimider les membres du comité : ils ont été arrêtés et soumis à des interrogatoires avec utilisation de la violence physique et des menaces. Après les interrogatoires, T. Kicki s'est retiré du Comité.

N° 12, 20 mars 1978

« Un licenciement deux mois après une prime. »

En février, on a licencié Juliusz Kosinski qui travaille, depuis 1966, dans l'usine des instruments de précision "Swierczewski", à Varsovie. En 1976 encore, on a augmenté son salaire. En décembre 1977, il a reçu une prime spéciale. Que s'est-il passé entre décembre et février ?

1. Une dénonciation arrive au premier secrétaire du parti dans l'usine, Kaluza, selon laquelle Kosinski colporte *Robotnik* dans l'usine.[...]

2. Kaluza et le secrétaire du parti dans l'atelier, Czwartosz, convoquent Kosinski et lui présentent sincèrement leurs opinions (celles du parti ?). Il apprend ainsi qu'à une autre époque Kaluza l'aurait tout de suite fait enfermer. Kaluza pense d'ailleurs que la démocratie chez nous est totale, mais certains ne savent pas en profiter. Pour Czwartosz, en revanche, la démocratie, ce sont les conflits parmi les travailleurs, qui auraient pu aboutir à des pugilats entre les ouvriers. Les grèves sont inutiles car elles sont sans objet et il n'y a personne contre qui on puisse faire la grève.[...]

3. Le 8 février, se tient une réunion de l'organisation du parti dans l'atelier. Bien que certains prennent la défense de Kosinski, la majorité vote son exclusion du parti.

4. 17 jours après, Kosinski est licencié. Le motif officiel du licenciement c'est, évidemment, la réduction du nombre de postes.



N° 13, 12 avril 1978

A la fin du mois de janvier de cette année, l'équipe des fourneaux à conversion de l'aciérie "Lénine" [à Nowa Huta — note du traducteur] a organisé une grève de quelques heures. Les ouvriers protestaient contre la diminution de salaire de 1 000 à 1 500 zlotys par mois, due à une baisse de production. Celle-ci a été provoquée par les travaux de rénovation du haut fourneau qui fournit l'acier brut aux convertisseurs. N'en étant pas responsables, les ouvriers avaient droit au salaire moyen des mois précédant les travaux de rénovation (Code du Travail, Art, 81, §1). Les grévistes ont exigé qu'un représentant de la direction vienne les voir. Il est arrivé vite et il a promis d'éclaircir l'affaire. Les ouvriers sont retournés au travail.

En février, ils ont reçu l'argent qu'ils demandaient non sous forme de salaire mais sous celle d'une prime, double ou triple, selon les cas. La direction a été obligée de satisfaire les justes demandes d'une équipe dont la production a une très grande valeur.

Après le succès des travailleurs de l'atelier de convertisseurs, les mêmes exigences ont été reprises par d'autres ateliers où la production a diminué à cause de la rénovation du haut fourneau. Eux aussi ont eu leurs salaires compensés.

Nous ne connaissons pas encore les salaires du mois de mars. Les ouvriers demandent l'argent qui leur est dû, non seulement sous forme d'une prime supplémentaire, mais conformément au Code du Travail, sous forme d'un salaire moyen, calculé d'après celui qui était payé pendant les mois précédant la rénovation.

«Nous édifions le socialisme.»

Le 21 janvier 1978, l'organisation de base du POUP de l'usine de technique du calcul électronique "Zeto" à Wroclaw a voté une motion, adressée à E. Gierek et au premier secrétaire du Comité de Voïevodie du POUP à Wroclaw, L. Drodz, qui protestait contre les mensonges des instances du parti et demandait une enquête sur ce problème. La réaction des instances du parti était assez typique : au lieu d'enquêter sur le problème, on s'est mis à enquêter sur les hommes. Les participants à la réunion ont été convoqués dans le comité d'arrondissement du POUP à des entretiens individuels qui ressemblaient fort à des interrogatoires. L'ensemble des travailleurs de "Zeto" était accusé de mener des activités contraires à l'État, et l'organisation du parti, de les avoir favorisées. Le 22 mars 1978, en vertu d'une résolution du bureau du comité d'arrondissement, le bureau de l'organisation du parti à "Zeto" a été dissous sous l'accusation d'avoir toléré des activités contraires à l'État, et le directeur général, Jerzy Trybulski, un des créateurs de l'informatique polonaise et fondateur de la



N° 14, 30 avril 1978

«Le 1^{er} mai»

Cette journée a été célébrée pour la première fois en 1890, à l'occasion du quatrième anniversaire d'une grève des ouvriers américains qui exigeaient la journée de travail de huit heures. Depuis, chaque année, les ouvriers manifestaient solidairement le Premier mai ou le premier dimanche de mai, en luttant pour :

- une journée de travail de huit heures;
- l'amélioration des conditions de vie et de travail;
- le droit de grève;
- le droit à une organisation syndicale indépendante.

Cette longue lutte a porté ses fruits. Dans plusieurs pays (France, Angleterre, Suède, USA, etc.), les ouvriers ont obtenu non seulement la journée de travail de huit heures mais aussi une semaine de quarante heures (samedis libres), le droit de grève, la liberté d'action des syndicats, dont les employeurs doivent tenir compte.

Hélas, les ouvriers en Pologne, ne profitent pas de ces conquêtes. Ils ont même perdu une partie des droits conquis entre les deux guerres. Après 88 ans, dans le domaine des droits des travailleurs, nous en sommes revenus au point de départ, car :

- la journée de travail de huit heures est une fiction pour les ouvriers de plusieurs professions, et le Code du Travail permet même de ne pas la respecter comme principe légal;
- les ouvriers polonais n'ont pas le droit de grève garanti. Comme il y a 90 ans, les grévistes sont dispersés par la police ou l'armée, licenciés, emprisonnés;
- les ouvriers polonais n'ont pas d'organisation syndicale qui défende leurs intérêts. Les syndicats, subordonnés au parti, servent surtout, comme le proclame le statut du syndicat de la métallurgie, « à unir leurs efforts pour réaliser les tâches de l'édification socialistes », c'est-à-dire à presser les ouvriers.

Il est vrai que dans la Pologne socialiste il n'y a pas de capitalistes, mais cela n'a pas amélioré la situation des ouvriers. A la place de plusieurs capitalistes-employeurs, nous avons un employeur unique et puissant, l'État, dont les possibilités de limiter les droits des travailleurs et des citoyens sont beaucoup plus grandes. Le Code du Travail, introduit il y a trois ans, en est la meilleure preuve, qui nous a fait reculer de plusieurs dizaines d'années en arrière. Ces limitations sont d'autant plus visibles que dans les pays occidentaux l'étendue des libertés civiles et des droits des travailleurs s'est élargie et les conditions de vie se sont améliorées.

En revanche, chez nous on fête le Premier mai, la fête du travail. Ce n'est pas le jour de la lutte des ouvriers pour leurs droits, mais le jour où on manifeste son appui à ceux qui limitent ces droits. C'est le jour où on renforce l'omnipotence de l'ÉTAT. L'image idyllique de gens qui sourient pendant la manifestation serait peut-être convaincante si on ne se souvenait pas d'autres manifestations : de Poznan en 1956, du Littoral en 1970 et des grèves de 1976 à Ursus, Radom et Plock.

C'est pourquoi il convient de revenir, après des années, aux origines du Premier mai, de rappeler son vrai caractère, et tenir pour des mots d'ordre de Premier mai, les postulats énumérés au début de l'article.



« Les heures supplémentaires — non ; les salaires — oui. »

Une lettre à Robotnik (extrait) :

Dans votre numéro 9, vous avez parlé des heures supplémentaires dans l'entreprise des transports à Gliwice. Le résultat, c'est qu'on nous a supprimé les heures supplémentaires et nous gagnons donc beaucoup moins qu'avant. Robotnik doit nous défendre et non pas faire baisser nos rémunérations.

Un travailleur de l'entreprise des transports à Gliwice.

Réponse de la rédaction :

Dans votre lettre, vous soulevez deux problèmes : celui du travail supplémentaire et celui de la défense des intérêts des ouvriers. Les primes pour les heures supplémentaires sont un élément important dans la paye de plusieurs ouvriers. Dans certaines entreprises, où les salaires horaires sont bas, seul le travail de 10-12 heures permet de gagner sa vie. Ailleurs, la pagaïlle et les arrêts de travail [il s'agit d'arrêts de travail dûs au manque de matières premières, aux coupures de courant, à la non livraison de charbon, etc. — note du traducteur] font que la plan ne peut être rempli que par un travail de plus de dix heures par jour à la fin du mois ou de trimestre.

Un tel état des choses est inacceptable pour trois raisons. Primo, les heures supplémentaires, devenues une pratique constante, représentent une forme cachée de violation du droit à la journée de travail de huit heures, qui est une conquête de générations d'ouvriers et qui a été garantie par la constitution. Secundo, le travail aux heures supplémentaires rend dépendant des autorités, selon le principe : « boucle-la et je te permettrai de gagner du fric ». Tertio, la généralisation du travail pendant les heures supplémentaires renforce le désordre dans l'économie et démoralise les travailleurs, car souvent ils remettent ce qu'ils auraient pu faire pendant la

journée aux heures supplémentaires. Cela permet de gagner plus mais, en fin de compte, les dommages sociaux sont très grands. C'est pourquoi nous sommes d'avis que **partout où les heures supplémentaires sont une pratique constante, les ouvriers doivent tendre à en diminuer le nombre sans perdre leurs salaires.**

Comment peut-on y arriver ? Les exigences peuvent être exposées par les représentants élus des travailleurs ou, si cela est possible, par les élus syndicaux. La direction essaiera probablement de les intimider, de les présenter en tant que trublions et d'affirmer qu'elle ne peut rien faire.

Beaucoup dépend alors de l'attitude décidée et solidaire des travailleurs. S'ils maintiennent leurs postulats, s'ils réussissent à défendre leurs délégués, les autorités seront obligées d'entamer des pourparlers et de faire des concessions.



« Les grèves en Pologne : sécurité, efficacité, représentation. »

En général, c'est un syndicat qui organise la grève. Cette phrase est aujourd'hui une plaisanterie, et, pour les jeunes, elle peut même être une découverte. Evidemment, aucun syndicat polonais n'organiserait une grève. Car les syndicats ont cessé de défendre les travailleurs. Ils défendent l'intérêt de l'État contre leurs revendications.

Les grèves organisées sont rares en Pologne. Plus fréquentes sont des interruptions de travail ou les assemblées, pendant lesquelles les ouvriers exigent l'arrivée de quelqu'un de la direction (du chef d'entreprise, d'un directeur, du secrétaire du POUP de la ville, de quelqu'un du Comité central ou des syndicats). Une telle situation se forme, en général, graduellement : d'abord, pendant un certain temps, les travailleurs présentent leurs revendications que la direction de l'entreprise ignore, ensuite la tension monte jusqu'à ce qu'elle débouche sur une réunion spontanée, convoquée par les ouvriers. En quoi diffère-t-elle de la grève ? En ceci que l'interruption du travail est en général brève (d'une dizaine de minutes à huit heures) et que la réunion a un caractère spontané. Et surtout en ce que les gens, même entre eux, n'aiment pas utiliser ouvertement le mot de "grève", car ils savent que « chez nous, il est interdit de faire la grève ».

Or, en réalité, l'interdiction de la grève ne figure ni dans la constitution, ni dans les lois de la RPP. Nos lois ne confirment pourtant nulle part le droit de grève. La loi ignore la grève, bien que la vie la connaisse bien. C'est pourquoi je pense qu'il faut surmonter les craintes et appeler simplement *grève* ce qu'on appelle dans les entreprises « interruption de travail ».

La grève commence, en général, par un appel à se réunir ou à attendre avec le début du travail, jusqu'à l'arrivée de la direction. Les gens attendent et, presque toujours, après quelques instants, un membre de la direction de l'entreprise arrive sur les lieux. Et alors il s'avère qu'il faut parler avec lui, mais les gens n'y sont pas tout à fait préparés. Il appelle évidemment à la reprise du travail, donne des promesses vagues, et, le plus souvent, s'abrite derrière l'impossibilité de répondre d'emblée car « il faut quelques jours pour étudier le problème ».

Pourtant le problème n'a pas été clairement énoncé. Le directeur voit que les gens sont fort mécontents et décidés à exiger ce qui leur est dû. Mais les grévistes ne sont pas organisés, ils n'ont pas de représentants, ce qui les empêche de formuler fermement leurs revendications : ils parlent d'une manière chaotique, ils s'interrompent les uns les autres. Aussi le directeur ou le chef refuse-t-il de parler avec tout le monde et demande à parler avec les seuls représentants. Alors les grévistes délèguent pour les représenter un élu syndical, un secrétaire de groupe du parti un un contremaître, non qu'ils soient les plus capables d'assumer ce rôle, mais pour éviter les répressions (on est convaincu que ceux qui ont une "fonction"

sont plus difficiles à licencier). Mais si la direction est décidée à punir les "meneurs", elle licenciera ou fera muter, non pas les délégués, mais ceux qui passent à ses yeux pour les "trublions".

Cependant, les grévistes perdent ce qui est le plus important. Leurs revendications restent vagues, tandis que la direction est libre de chercher les moyens de riposter. Pour détendre la situation, elle propose par exemple une hausse des primes, quand les grévistes voulaient obtenir une hausse de salaires, ou un supplément pour le travail dans des conditions insalubres, tandis que la grève était censée protester contre l'augmentation des normes. L'échec, c'est aussi l'incapacité des grévistes de défendre les camarades licenciés ou mutés. Voilà, en bref, les faiblesses d'une telle grève, apparemment sans danger.

Il faut se demander comment peut-on assurer une expression des revendications, efficace et ne comportant pas de menace de licenciement. Je pense que tous les travailleurs doivent s'exprimer par leurs vrais représentants, élus parmi eux. Ils doivent jouir de la confiance de leurs collègues, savoir clairement énoncer le problème, ne pas se laisser bernier et ne pas abandonner les postulats légitimes. Parmi ceux-ci doit toujours se trouver l'exigence que personne ne soit puni pour avoir participé à la grève ou à la réunion, ou pour avoir représenté les autres.

Indépendamment de cette dernière condition, il faut que les grévistes garantissent qu'ils défendent chacun de leurs représentants et toute personne qui a participé à la grève, si on essayait de la licencier, la muter ou la priver d'une partie de son salaire. Peut-être serait-il bon de créer une caisse de la résistance, qui pourrait compléter un salaire réduit ou même payer un salaire au licencié, avant qu'il ne revienne à son travail ou en trouve un nouveau

Aujourd'hui, il faut souvent faire la grève ou menacer de la faire, car c'est la seule chose dont la direction tienne compte. Mais à la longue, des manifestations solidaires et la défense réelle des représentants des travailleurs conduisent à une situation où la grève ne sera pas nécessaire. On pourra envoyer ses représentants porter des revendications à la direction, et ces revendications seront traitées plus sérieusement que celles qu'on formule pendant les courtes grèves d'aujourd'hui.

Jozef Sreniowski.



N° 20, 30 août 1978

« L'indépendance, la démocratie et l'intervention soviétique. »

Certains voient des chars soviétiques à l'occasion de chaque manifestation un peu plus courageuse de la société polonaise. Il suffit d'une grève des mineurs, d'une pétition des écrivains, de l'apparition d'un comité d'autodéfense des paysans, et les voilà qui disent : les chars arrivent.

D'autres disent que ces chars n'arriveront jamais, que c'est un tigre de papier, que l'URSS est faible, désorientée par des difficultés externes et internes.

Les premiers ont certainement tort; nous l'avons vérifié. La société polonaise a gagné quelque chose pendant ces 34 années, et pourtant les chars ne sont pas arrivés.

Mais les autres ont tort, eux aussi. Car nous savons que les chars soviétiques sont entrés en 1953 à Berlin pour réprimer les manifestations ouvrières, et en 1956 à Budapest, pour réprimer une insurrection nationale, et enfin, en 1968, en Tchécoslovaquie, pour réprimer une société qui, avec le parti communiste, était en train de procéder à des changements démocratiques.

Jusqu'à maintenant, les interventions armées se sont produites dans les deux cas : celui des révoltes et de l'insurrection nationale; celui de la perte par les Soviétiques du contrôle de la situation dans un pays satellite. On peut donc admettre qu'aussi longtemps que la direction du POUP ne perdra pas la confiance de Moscou (comme l'a perdu l'équipe de Dubcek) et que le pouvoir du parti ne sera pas directement menacé (comme pendant les révoltes de Berlin ou de Hongrie), aussi longtemps nous ne serons pas en danger d'intervention soviétique.

Notre but c'est l'indépendance et la démocratie. Pour y arriver, nous devons nous libérer de la domination soviétique. Mais cela est inacceptable pour les dirigeants de l'URSS. La Pologne a une importance stratégique; elle est indispensable pour maintenir l'influence soviétique en Europe. Cependant l'idée d'une expédition armée au-delà du Bug [fleuve frontière entre la Pologne et l'URSS — note du traducteur] doit éveiller une crainte au Kremlin. La Pologne, c'est en effet le pays des insurrections contre la domination russe; c'était non seulement une perle de la couronne mais aussi une épine dans le corps de l'empire tsariste. C'est pourquoi l'URSS doit tenir compte du fait qu'une intervention sur les bords de la Vistule tournera à une guerre sanglante, qu'elle peut conduire à la révolte d'autres peuples subjugués, à la guerre avec la Chine et à l'apparition de difficultés graves dans les relations avec l'Occident.

Je pense donc, que les maîtres de l'URSS ne veulent pas d'intervention et qu'ils en ont peur. C'est pourquoi je suis d'avis qu'ils permettront plusieurs réformes en Pologne, qu'ayant à choisir entre un risque pour leur existence et les réformes, ils opteront pour les réformes. Car les réformes polonaises, imposées au pouvoir par la société organisée, laisseront aux maîtres de l'URSS le temps de réflexion : attaquer tout de suite ou traiter. Si les tractations auront la moindre chance, s'il sera possible d'utiliser des pressions ou la corruption, ils s'abstiendront d'attaquer.

Le chemin est long de la situation présente à celle qui aurait pu provoquer une réflexion à Moscou. Et il sera d'autant plus long que plus grandes seront les difficultés créées aux dirigeants soviétiques par les peuples subjugués et les Russes asservis, que plus grande sera la dépendance à

l'égard de l'Occident et la menace chinoise. Tout montre que dans ces différents domaines le temps travaille pour nous. Nous avons donc le temps pour s'organiser en institutions autogestionnaires, indépendantes de l'État et pour imposer pas à pas des concessions au pouvoir. Créer des faits accomplis et, de cette façon, élargir de plus en plus la marge des libertés, la marge de la liberté de la société polonaise. En s'auto-organisant, nous créons des conditions humaines pour aujourd'hui, et l'indépendance et la démocratie pour demain.

Jacek Kuron.

Le 21 et 22 août, l'anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie, à Varsovie et à Cracovie on a collé des affiches avec les mots «Prague 1968» et la photo d'un char soviétique dans une rue de Prague, pendant l'invasion.

Déclarations du KSS-KOR

DÉCLARATION DU COMITÉ DE FONDATION
DES SYNDICATS LIBRES DE LA BALTIQUE
le 29 avril 1978

Le mouvement syndical en Pologne a cessé d'exister, il y a plus de 30 ans. La liquidation du PPS (le Parti socialiste polonais), du PSL (le Parti populaire polonais) et d'autres organisations sociales indépendantes, et le regroupement de tous les syndicats en 1947, ont abouti à transformer les syndicats en représentants de l'employeur unique et non des travailleurs. Le POUP a fait des syndicats le prolongement de ses propres structures et un instrument docile d'exploitation systématique de toutes les couches sociales. La société privée de toutes les formes d'auto-défense naturelles et indispensables ne pouvait plus se défendre que d'une manière spontanée. Les violentes explosions de mécontentement de la population ont toujours entraîné la menace d'une révolution au développement et aux conséquences imprévisibles : Poznan 1956, mars 1968, la Baltique en 1970, juin 1976. Le pouvoir, parfois reculant, comme en juin 1976, ou en procédant à des tournants tactiques, comme en 1956 et en décembre 1970, s'est avéré incapable de démocratiser la vie sociale. Cette incapacité a eu pour conséquence un approfondissement constant de la crise économique et sociale, et elle a fini par amener la crise de l'État.

Aujourd'hui une large démocratisation est absolument nécessaire. La société doit conquérir le droit de diriger démocratiquement son État. Toutes les couches sociales doivent avoir la possibilité de s'auto-organiser et de créer les institutions sociales qui garantiront leurs droits. Seules de véritables unions et associations sociales peuvent sauver l'État, car seule la démocratisation permet d'intégrer les intérêts et la volonté des citoyens, avec les intérêts et la force de l'État. Ces tâches ont été prises en charge actuellement par les organisations sociales comme le KSS-KOR, ROP-CIO, TKN et les SKS.

Gardant le souvenir des événements tragiques de décembre 1970, et, nous fondant sur les aspirations de nombreux groupes et milieux sociaux du littoral, nous reprenons l'initiative prise en Silésie, de créer des nouveaux syndicats libres.

En cette veille du 1^{er} mai, qui est depuis plus de 80 ans le symbole de la lutte des ouvriers pour leurs droits, nous décidons la création d'un Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique.

Le but des syndicats libres est d'organiser la défense des intérêts économiques, juridiques et humanitaires des travailleurs. Les syndicats libres déclarent assurer leur aide et leur protection à tous les travailleurs sans différence de conviction ou de qualification.

Le Comité de fondation agit au grand jour par l'intermédiaire de ses représentants, laissant à ses collaborateurs et sympathisants la liberté de décision et d'expression.

Nous identifions aux principes du journal *Robotnik*, c'est là, ainsi que dans nos propres publications, que nous rendrons compte de notre activité.

Nous appelons tous les travailleurs : ouvriers, ingénieurs, employés à créer des représentations indépendantes de travailleurs. On peut également atteindre ce but en faisant entrer aux conseils d'entreprises des militants indépendants, qui représenteront honnêtement leurs électeurs et défendront leurs intérêts. Nous désirons fortement que notre action impulse de nombreuses autres initiatives indépendantes.

Nous lançons un appel à toutes les organisations sociales indépendantes pour qu'elles nous soutiennent et assurent un large écho à notre initiative.

Nous vous appelons à lutter solidairement pour un avenir meilleur.

Pour le Comité de fondation.

Andrej Gwiadza, Gdansk, 3c, rue Wejher, appt 118; Krzysztof Wyskowski, Gdansk, rue Pomorska, 14b, apt. 1, Antoni Sokolowski, Gdansk.

A TOUS LES TRAVAILLEURS DE POLOGNE, AUX SYNDICATS DU MONDE ENTIER

Depuis deux ans, les travailleurs en Pologne ont entamé une nouvelle phase de lutte pour la défense de leurs droits humains et matériels. Ces droits leur sont reconnus par la Constitution de la RPP, le Pacte International des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Convention de l'Organisation Internationale du Travail sur les syndicats.

Les événements de juin 1976, au cours desquels les manifestations de masse des ouvriers ont obligé le pouvoir à annuler la terrible hausse des prix des produits alimentaires ont démontré, une nouvelle fois, que dans notre pays les travailleurs sont privés de la possibilité de s'appuyer sur les syndicats officiels. Ces syndicats, dirigés par le parti unique qui gouverne la Pologne, non seulement ne se sont pas opposés aux décisions erronées du pouvoir, mais ont pris une part active à la répression des ouvriers qui protestaient.

La prise de conscience de cet état de fait a abouti à l'établissement d'une collaboration entre l'intelligentsia et les ouvriers, ce qui représente un acquis très important pour la société polonaise. C'est cette collaboration qui a joué un rôle décisif dans la naissance de l'opposition démocratique dont le développement a rendu possible un mouvement ouvrier et syndical indépendant. La fondation du bi-hebdomadaire *Robotnik*, en septembre 1977, a accéléré la création de groupes de collaboration entre l'intelligentsia et les ouvriers en Silésie, à Radom, à Gdansk, à Grudziadz, à Cracovie, à Lodz et à Varsovie.

Le 23 février 1978, à Katowice, et le 29 avril 1978, à Gdansk, ont été créés les Comités de fondation des Syndicats libres. Actuellement en Pologne, les militants ouvriers sont parmi les plus persécutés. Ils ont été arrêtés plusieurs fois, on les menace de licenciement, on leur applique des sanctions administratives sous formes d'amendes, on espionne leurs faits et gestes, on perquisitionne chez eux, on les prive en fait du droit de se déplacer librement en Pologne, etc. Il y a eu des cas de passages à tabac très dangereux pour la santé et la vie, nous vous en avons informé dans nos communiqués.

A présent, deux militants des Comités de fondation des Syndicats libres sont en prison, en vertu des décisions des collèges de répression des infractions dépendant de l'administration d'État, ce qui constitue une violation de la législation. Il s'agit de Kazimierz Switon de Silésie et de Blazej Wyszowski du Littoral de la Baltique. Blazej Wyszowski fait en prison une grève de la faim, en signe de protestation, et il est maintenu en vie par une alimentation forcée. Sa santé, et peut-être même sa vie, sont en danger.

Les Comité de fondation des Syndicats libres de Silésie et de la Baltique, ainsi que les militants du mouvement ouvrier indépendant, déclarent qu'ils protestent solidairement contre ces répressions et qu'ils continueront leur action sans se laisser intimider ni briser par les répressions. Nous appelons les travailleurs de Pologne à se solidariser activement avec notre combat pour la liberté d'organisation dans des syndicats indépendants. Nous appelons tous les travailleurs de Pologne à s'organiser dans le but de défendre les victimes de la répression où qu'elles se trouvent. Nous appelons les syndicats du monde entier à soutenir le mouvement indépendant des travailleurs en Pologne et, avant tout, à prendre énergiquement la défense de nos compagnons emprisonnés. Nous en appelons à la solidarité internationale des travailleurs. Nous demandons également à Amnesty International de prendre la défense des emprisonnés.

Le Comité des Syndicats libres de Katowice :

- Boleslaw Cygan - Wodzislaw Slaski, 1, rue Marchlewicka, apt. 9;
- Roman Ksciuczek - Myslowice, 15, rue W. Kubicy;
- Zdzislaw Mnich - Bielsko-Biala, 2, rue Milusinkich, apt. 24;
- Jan Switon, Katowice, 30, rue Mikolowska, apt. 7;
- Wladyslaw Sulecki, Gliwice, 13, rue Krolewskiej Tamy, apt. 1.

Au nom du Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique :

- Andrzej Gwiazda, Gdansk, 30, rue Wejcher, apt. 118;
- Edwin Myszka, Sopot;
- Krzysztof Wyszowski, Gdansk, 14, rue Pomorska, apt. 1.

Militants du Mouvement ouvrier indépendant :

- Leopold Gierek, Radom, 29, rue Sportowa, apt. 10;
- Jozef Sreniowski, Lodz, 2, rue Laurowa;
- Edmund Zadrozynski, Grudziadz, 17, rue Swierczewskiego, apt. 5.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Varsovie, le 18 juin 1978

Depuis 21 jours, Blazej Wyszowski, collaborateur du Comité de fondation des Syndicats libres, fait une grève de la faim à la prison de Gdansk. Il a été arrêté après l'irruption de la police au milieu d'une rencontre du comité de rédaction de *Robotnik* avec les militants du Comité de fondation des Syndicats libres; puis il a été condamné par une procédure administrative à deux mois de privation de liberté.

Par solidarité avec lui, à Gdansk et à Lodz, dure depuis 18 jours une grève de la faim, à laquelle ont participé à tour de rôle : Jozef Sreniowski, pendant 9 jours; Krzysztof Wyszowski, 8 jours; Bogdan Borusewicz, 9 jours; Piotr Dyk, 8 jours.

Cette grève de la faim représente une forme pacifique de lutte contre les répressions qui s'abattent sans arrêt sur les militants des mouvements sociaux indépendants en Pologne, tout particulièrement sur les ouvriers et ceux qui prennent la défense de leurs intérêts.

Blazej Wyszowski a déclaré, qu'il continuerait sa grève de la faim, aussi longtemps qu'il en aurait la force. De jour en jour sa santé est de plus en plus menacée, et peut-être même sa vie.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Varsovie, le 19 juin 1978

Aux syndicats du monde entier

Depuis le printemps 1978, s'intensifie dangereusement l'action politique et administrative qui vise à étouffer par la terreur les mouvements ouvriers indépendants dans notre pays, et à persécuter tous ceux qui prennent la défense des intérêts ouvriers. Ces répressions diverses touchent particulièrement les militants et membres du Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique, et les collaborateurs du journal indépendant *Robotnik*.

Ainsi Boleslaw Cygan, membre du Comité de fondation des Syndicats libres à Katowice, a été, le 13 avril 1978, violemment frappé par des individus inconnus à l'aide de matraques de la milice. Il est resté une quinzaine de jours à l'hôpital. Depuis des mois, un autre membre du Comité de fondation des Syndicats libres à Katowice, Kazimierz Switon, est lui aussi persécuté. On l'a maintes fois détenu par périodes de quarante-huit heures, on a plusieurs fois perquisitionné son appartement. Un tract a été distribué, relatant ses prétendus crimes pendant l'occupation (à la fin de celle-ci, Switon avait quatorze ans). Le 27 mai, le collège de répression des infractions l'a condamné à cinq semaines de prison. Son fils, Jan, lié au syndicat indépendant, a été condamné à une forte amende.

Roman Ksciuszek, lui aussi membre du Comité de fondation des Syndicats libres de Katowice, a été plusieurs fois détenu par périodes de quarante-huit heures et trois fois condamné à de fortes amendes.

Wladyslaw Sulecki, mineur de la mine Gliwice et rédacteur du journal *Robotnik* (depuis plus d'un an victime de tracasseries de la police, ainsi que sur son lieu de travail), était une nouvelle fois détenu pour quarante-huit heures, avant le 1^{er} mai.

Depuis avril 1978, les membres et collaborateurs du Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique sont victimes de perquisitions et détentions de quarante-huit heures au moins. En avril, ont été perquisitionnés les appartements de Andrzej Gwiazda, Edwin Myszk, Kazimierz Szoloch et Krzysztof Wyszowski qui a été arrêté pour 48 heures. Le 28 mai, la MO faisait irruption dans son appartement où devait se tenir une réunion des militants des syndicats libres de la Baltique et de la rédaction de *Robotnik* (de Gdansk), et arrêtaient, pour 48 heures, Jozef Sreniowski, militant du Comité d'auto-défense sociale et rédacteur de *Robotnik*; Krzysztof Wyszowski, membre du Comité de fondation des Syndicats libres; Blazej Wyszowski, collaborateur de ce comité (maltraité au cours de sa détention); Edwin Myszk. En prison, Sreniowski et les deux Wyszowski ont entamé immédiatement une grève de la faim en signe de protestation. Condamné à deux mois de prison par le collège de répression des infractions, Blazej Wyszowski a déclaré qu'il continuerait sa grève de la faim jusqu'au bout de ses forces.

Pour lui marquer leur solidarité, ceux qui se trouvaient en liberté, ont fait aussi une grève de la faim. Il s'agissait de : Jozef Sreniowski (9 jours); Krzysztof Wyszowski (8 jours); Bogdan Borusewicz (9 jours); Piotr Dyk (8 jours). A la date où nous envoyons cette lettre, Blazej Wyszowski en est à son 22^e jour de grève.

A Lodz, le 27 mai, devant l'usine Wichama, ont été arrêtés pour 48 heures Elzbieta Lewinska et Wojciech Jesman qui diffusaient le journal *Robotnik*. Le collège de répression des infractions les a condamnés ensuite à un mois de prison.

A Grudziadz, à la fin avril, ont été perquisitionnés les appartements de Edmund Zdrozynski, rédacteur de *Robotnik*, et de Maksymilian Mozdzynski et Zdzislaw Wojanowski, collaborateurs du même journal. Les deux premiers ont été détenus 48 heures, et Wojanowski environ 30. On a saisi sur lui la pétition que 148 habitants de Grudziadz ont envoyé au Conseil d'État pour exiger que rentrent dans leurs droits les 43 ouvriers licenciés de la Fonderie et Émaillerie de Grudziadz à la suite des grèves de juin 1976. En tout, on a collecté sous cette pétition plus de 200 signatures. Quelques jours plus tard Zdzislaw Wojanowski était de nouveau arrêté pour une vingtaine d'heures au commissariat de la milice, attaché par des menottes à une chaise et au radiateur, frappé au visage, et roué de coups de pieds dans les côtes et les jambes.

Avant le 1^{er} mai, ont été fouillés les casiers personnels des travailleurs de la centrale électrique de Dolna Odra, non loin de Szczecin. Après la découverte de plusieurs exemplaires de *Robotnik*, on a fouillé tous les travailleurs de l'entreprise. Précédemment on a déjà procédé à des perquisitions chez des ouvriers à Nowa Huta et à Radom.

La déclaration du Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique du 9 juin 1978 dévoile une méthode différente pour forcer l'obéissance et briser la résistance morale : ainsi Antoni Sokolowski de Gdansk, soudeur aux chantiers navals "Lenine", seul soutien d'une famille de six personnes, ayant été privé de son emploi par procédure d'urgence lors des répressions anti-ouvrières d'après juin 1976, s'est retrouvé sans aucune ressource pendant huit mois. Atteint de deux maladies professionnelles, la silicose et la maladie que provoquent des vibrations, il a demandé sans succès des indemnités auxquelles il avait droit (évaluées à 160 000 zlotys). En avril 1978, Sokolowski, employé alors dans une entreprise de construction industrielle, a signé la déclaration du Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique. Le 5 mai, des agents de la MO, l'ont emmené au département des Affaires intérieures du bureau de la voïevodie de Gdansk, où le directeur Gromadzki, le menaçant des pires poursuites, a exigé de lui qu'il déclare par écrit qu'il cesse de participer au syndicat libre. A ces tentatives de chantage, s'ajouta la promesse de prendre en considération ses doléances et la remise d'un acompte de 54 000 zlotys. Sokolowski signa la déclaration. Quelques semaines plus tard, (le 3 juin 1978), "Zycie Warszawy" publiait une lettre signée de lui, qui affirmait que la radio *Europe libre* avait abusé de son nom. Alors Sokolowski

envoya à la rédaction une lettre où il exprimait son indignation devant la publication de ce faux.

Le 6 juin, il était à nouveau conduit au département des Affaires intérieures, où le directeur Gromadzki, au milieu de diverses menaces a exigé qu'il renie la lettre qui était pourtant authentique. Il lui proposa également de lui verser une somme qui correspondait au paiement intégral des 160 000 zlotys d'indemnité. Cette fois Sokolowski a refusé.

Le 7, c'est le directeur lui-même qui l'a conduit au département des Affaires intérieures. Les menaces et chantages renouvelés (y compris la menace de privation de liberté), joints à l'augmentation de l'indemnité à 204 000 zlotys, c'est-à-dire largement plus que ce qu'il avait réclamé, ont fini par amener Sokolowski à se soumettre totalement, à accepter les conditions qui lui avaient été faites et à signer tous les papiers qu'on lui avait présenté.

De semblables méthodes, visant à briser les caractères faibles, des tentatives d'utiliser la contrainte comme moyen de pression, les menaces accompagnées de promesses de "récompense" pour l'obéissance, pour l'acceptation de faux et la confirmation des mensonges dictés par le pouvoir, ne datent pas d'hier. L'année dernière, l'affaire de Stanislaw Wijata, ouvrier de Radom, qui, torturé par la police, avait osé au cours de l'instruction, déposer une plainte auprès du Procureur général, illustrait bien ce genre d'abus. On obligea, en effet Stanislaw Wijata à retirer sa plainte, et à faire des déclarations mensongères sur l'action du Comité de défense des ouvriers. Il démentit par la suite ces mensonges qu'on lui avait extorqués, malgré les dangers que cela entraînait, pour céder à nouveau aux chantages du SB afin de se protéger contre la réalisation des menaces proférées contre lui.

Ces pratiques ignobles reposent sur un principe tacite selon lequel la liberté individuelle des citoyens est un privilège accordé sous condition et qui peut être abrogé à tout moment, en cas de résistance ou d'insoumission aux injonctions des agents du pouvoir. Ces pratiques, avec les nombreuses autres formes de répression sont un exemple répugnant de la façon dont sont violés les Droits de l'Homme et du Citoyen. Quant à la responsabilité pour les conséquences de ces actes, pour les tragédies individuelles et les tentatives de terreur, elle incombe entièrement au pouvoir qui s'expose ainsi aux suites imprévisibles que peut engendrer son arbitraire. En effet, même s'il prenait les mesures les plus dures, et enregistrait des succès immédiats, il n'est pas capable d'endiguer la lutte pour le respect des droits, et il ne fait qu'amplifier brutalement la résistance de la société aux injustices et abus du pouvoir. En portant toutes ces informations à la connaissance de l'opinion, nous nous tournons vers les syndicats du monde entier pour qu'ils accordent leur aide et leur solidarité au mouvement ouvrier et syndical indépendant, naissant en Pologne.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

AUX HABITANTS DE RADOM

Nous nous rappelons tous le 25 juin 1976. Nombre d'entre nous avons fait grève et participé à la manifestation. Nous exigeons le droit de vivre dans des conditions normales. Puis, nombre d'entre nous sommes passés par « la promenade de santé » de la milice, et quelques centaines furent condamnés par des collèges et tribunaux, où le jugement, décidé d'avance, n'avait rien à voir avec la justice. Parallèlement à l'action de l'appareil de répression, les hommes de la propagande répandaient des mensonges dans leurs discours et leurs journaux.

C'est alors qu'est né le Comité de défense des ouvriers (KOR). Notre effort commun a obligé le pouvoir à reculer. En juillet 1977, sortaient de prison les derniers participants au mouvement de protestation de juin.

Cette action d'entraide, qui eut lieu à Radom et à Ursus, fut à l'origine de nombreux organismes indépendants. Ainsi existe le Comité d'auto-défense sociale KOR, l'Office d'édition indépendant (NOWA) éditée des livres et le journal *Robotnik*.

La cellule de *Robotnik* à Radom appelle à soutenir les initiatives sociales et indépendantes. Nous lançons un appel à l'action indépendante sur le lieu de travail. Créons les représentations ouvrières indépendantes, cherchons à fonder des syndicats libres. A chaque pas, opposons-nous au mensonge, à l'hypocrisie et à l'injustice.

La cellule de Robotnik à Radom.

DÉCLARATION

Le 7 août 1978

A la fin de juillet 1978, un groupe de mineurs du bassin houiller de Haute Silésie s'est présenté au KSS-KOR, en exigeant qu'il prenne position à l'égard d'un prolongement drastique du temps de travail dans les mines. L'exploitation inhumaine des mineurs, signalée aussi par les mineurs du bassin houiller de Walbrzych, de la région houillère de Rybnik et d'autres mines, est un problème essentiel de ce milieu professionnel, une source du mécontentement croissant et de la résistance.

On essaie de compenser la désorganisation montante et le marasme économique en augmentant à tout prix les plans d'extraction du charbon. Cela ne s'accompagne pas toutefois d'un développement de moyens techniques. Le fardeau a été rejeté ainsi sur les mineurs, en premier lieu par un prolongement du temps de travail.

L'institution des soi-disant dimanches planifiés (les dimanches pendant lesquels on travaille; dans certaines mines, trois par mois), qui existait encore en 1977, a été remplacée par les soi-disant dimanches de recrutement, pendant lesquels le travail est prétendument bénévole. Ce changement a un caractère purement formel car le "recrutement" des mineurs par les agents de maîtrise et les cadres utilise la contrainte qu'accompagnent les brimades envers ceux qui ont eu le courage de refuser.

Le système des plans, augmenté outre mesure, conduit à priver les mineurs des samedis libres. Nous ne connaissons aucune mine où les mineurs auraient pu profiter de 12 samedis libres par an auxquels ils ont droit.

Le système salarial dans les charbonnages, fondé sur plusieurs suppléments (la première charte de mineur, la seconde charte de mineur, les treizième et quatorzième salaires), fait dépendre le paiement d'une grande partie de la rémunération (souvent jusqu'à 50 %) du travail pendant tous les jours ouvrables et pendant tous les jours imposés en supplément, sans exception. Particulièrement inhumaine est la soi-disant seconde charte de mineur, qui fait dépendre uniquement de la présence au travail environ 20 % de la rémunération; aucune cause, fût-ce la maladie ou la mort des membres de la famille, n'est prise en compte en tant que justifiant l'absence au travail.

Le service médical des charbonnages est soumis à des pressions systématiques afin qu'il limite le nombre des congés du fait de maladie. Cette pratique occulte se passe de tout commentaire; elle ne peut éveiller des associations qu'avec un régime concentrationnaire.

L'obligation de travailler faite aux malades et l'exigence d'un travail au-dessus des forces, sans jours fériés, ne peut avoir, en dehors de quelques avantages temporaires, qu'un seul effet qu'on observe déjà : une croissance du nombre d'accidents et la destruction de la santé des mineurs.

Le travail sans jours fériés et sans repos empêche les mineurs d'avoir une vie familiale et de s'occuper de l'éducation des enfants.

En provoquant la rupture de tous les liens sociaux, en interdisant aux mineurs une participation à la vie culturelle et sociale, on les transforme, comme dans l'époque des débuts du capitalisme, en une force de travail déshumanisée.

L'exploitation des mineurs dure dans la RPP depuis longtemps. Elle a fait l'objet de prises de position de l'épiscopat de Pologne. Le pèlerinage annuel de Piekary Slaskie se faisait à l'intention d'un rétablissement des droits humains des mineurs. C'était aussi le but de grèves dans plusieurs mines. Si ce problème n'est pas honnêtement résolu, il deviendra l'amorce d'un nouveau conflit social.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR appuie les revendications des mineurs qui exigent un retour au temps de travail légal, sans baisse des salaires.

Nous rappelons que le mouvement ouvrier a gagné, il y a plus d'un demi-siècle son combat pour la journée de travail de 8 heures. Nous rappelons qu'un des premiers actes législatifs de l'État polonais souverain, l'ordonnance du Chef de l'État du 23 novembre 1918, instaurait la journée de travail de 8 heures, sans changement de salaires.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Varsovie, le 2 janvier 1979

DÉCLARATION

La rédaction du journal *Robotnik* reçoit des informations sur les grèves ouvrières dans de nombreuses entreprises. En voici quelques unes qui concernent le dernier trimestre de 1978.

Du 9 au 11 octobre, étaient en grève les ouvriers des entreprises de pansements de Pabianice "PASO", car, par suite de l'augmentation de la dimension des emballages, l'indice des salaires restant le même, ils avaient perdus quelques centaines de zlotys par mois.

Du 10 au 14 octobre, ce sont les travailleurs des entreprises pharmaceutiques de Pabianice "POLFA", qui faisaient grève, car, le plan des livraisons n'ayant pas été rempli, on leur avait supprimé la prime, bien qu'ils aient satisfait au plan de production et que ce soit la direction qui porte la responsabilité du plan des livraisons.

Fin novembre, c'était l'usine d'ampoules électriques "POLAM" à Pabianice, qui était en grève pour protester contre la suppression du samedi libre.

Le 1^{er} décembre, les ouvriers de la filature des entreprises de textile technique à Pabianice, étaient en grève, car le fil de 2^e catégorie était passé en première catégorie, ce qui enlevait aux ouvriers le supplément de salaire pour traitement du fil de mauvaise qualité.

Le 26 octobre 1978, faisaient grève les ouvriers de l'usine des confiseries de Lodz "OPTIMA", pour exiger une compensation de salaires, diminués à cause du manque de matière première (une sorte de sucre).

Le 18 novembre 1978, les travailleurs de l'usine de béton de Myszkow faisaient grève car les traitements ne leur avait pas été versés dans les délais prévus.

Le 22 décembre 1978, éclatait une violente protestation des mineurs de la 5^e section de la mine "Gliwice", contre la journée de travail de 12 heures et contre le travail réquisitionné pour les fêtes de Noël. Auparavant, en été, c'étaient les mineurs du bassin de Rybnik et de Haute Silésie, qui avaient protesté contre l'allongement du temps de travail.

Ces informations sur les grèves nous parviennent par hasard. Il faut penser qu'elles ne représentent qu'une fraction du plus large mouvement des travailleurs dans l'ensemble du pays, car dans toutes les entreprises de Pologne on retrouve les mêmes conditions, semblables à celles qui ont été à l'origine des manifestations sur lesquelles nous sommes informés.

La cause directe de la grève, c'est le plus souvent une diminution des salaires, une augmentation des normes sans accord préalable avec les ouvriers, la suppression du samedi libre ou l'obligation de faire des heures supplémentaires (comme le travail le dimanche ou la journée de 12 heures le samedi). Les directions des entreprises, pour sauver des plans fort compromis, tentent de faire ainsi des économies sur les salaires des ouvriers, ou bien de trouver "des réserves", soit en augmentant la durée du travail, soit en augmentant son intensité. De nombreuses entreprises n'ont pu remplir le plan, soit à cause de très nombreux arrêts de travail au cours du deuxième et troisième trimestres de 1978, soit du fait qu'elles ne tournaient pas à plein par manque de matières premières ou d'énergie, ou à cause de livraisons irrégulières, bref par suite de la mauvaise organisation et du désordre dans l'économie.

La direction économique et politique, à différents niveaux, tente de faire retomber la responsabilité de la crise économique sur le dos des ouvriers qui n'y sont pour rien. Cela se passe dans une situation où tout le monde ressent une baisse du niveau de vie (augmentation des prix, magasins "commerciaux"), une détérioration de l'approvisionnement en articles alimentaires, enfin où la condition des ouvriers et de leurs familles ne voit aucune perspective d'amélioration.

Toute tentative nouvelle d'atteinte à leurs conditions de vie se heurtera à une opposition décidée. Toutes les manifestations ouvrières qui nous sont connues avaient un caractère revendicatif, les ouvriers se défendaient contre un abaissement de leur salaire dont ils n'étaient pas responsables, ou contre une exploitation exceptionnelle de leurs forces. En plus, ils revendiquaient l'amélioration de l'approvisionnement. Ils ne présentaient pas de nouvelles exigences, ils défendaient leur acquis.

Dans les conflits entre la direction et les travailleurs, les syndicats soumis au parti défendent toujours les intérêts de l'appareil de la direction économique et du parti. Les ouvriers ne peuvent donc pas compter sur eux. La grève ou la menace de grève se sont avérées les seules méthodes de défense des droits des travailleurs. En général, les grèves durent peu et se terminent par des succès sans lendemain. La direction de l'entreprise ou de la branche industrielle paie les manques de salaire, revient aux anciennes normes ou rétablit le samedi libre. Mais, le plus souvent, ces concessions ont le caractère de mesures exceptionnelles ou bien sont faites dans des formes qui ne satisfont pas les ouvriers. Ainsi par exemple on leur accorde une prime au lieu de leur verser le salaire dû, ce qui ne représente aucune garantie pour l'avenir. C'est le même caractère temporaire que prend l'amélioration de l'approvisionnement à la suite d'une manifestation ouvrière. Un certain temps après que l'atmosphère dans l'entreprise a été détendue, commencent souvent les répressions à l'encontre des plus actifs grévistes, sous forme de licenciement ou de mutation à un poste plus dur.

La plus grande faiblesse des manifestations ouvrières jusqu'à présent, c'est l'absence de solidarité des travailleurs d'une même entreprise

avec leurs compagnons, victimes des répressions et la fragilité des acquis obtenus dans la grève. C'est pourquoi il est absolument nécessaire de créer des formes durables d'auto-organisation des ouvriers, par exemple des comités de grève, des comités ouvriers ou des syndicats libres. Ils représenteraient les ouvriers dans leurs pourparlers avec la direction, ils veilleraient au maintien des droits arrachés par les travailleurs, ils organiseraient la défense des victimes de la répression.

Le KSS-KOR et la rédaction de *Robotnik* informent qu'ils accordent et accorderont leur aide aux militants ouvriers réprimés. Cette aide comprend : une assistance juridique en cas de dégradation des conditions de travail ou de licenciement, une aide financière sous forme d'allocation aux chômeurs ainsi licenciés et qui ne peuvent trouver du travail ailleurs. Cette aide est accordée par la Caisse ouvrière, constituée par des cotisations d'ouvriers et d'intellectuels, et à laquelle contribue le Fonds d'auto-défense sociale de KSS-KOR.

Le KSS-KOR et la rédaction de *Robotnik* déclarent que face au silence des mass média officiels sur les grèves dans notre pays, ils informeront la population sur tous les cas, vérifiés par eux, de manifestations ouvrières. Nous demandons donc que chacun transmette des informations sérieuses sur des grèves qui lui sont connues à l'adresse des membres du KSS/KOR et de la rédaction de *Robotnik*. En particulier à :

- Bogdan Borusewicz, Sopot, rue 23 Marca, 98, apt. 24;
- Anka Kowalska, Warszawa, rue Estonska 4, Tél.: 17.53.07;
- Jacek Kuron, Warszawa, rue Mickiewicza 27, apt. 64, Tél.: 39.39.64;
- Jan Jozef Lipski, Warszawa, rue Konopczynskiego 4, apt. 9, Tél. : 27.34.72;
- Jan Litynski, Warszawa, Al. Wyzwolenia 9, apt. 125, Tél.: 28.71.04;
- Zbigniew Romaszewski, Warszawa, rue Kopinska 36 a, apt. 77, Tél. : 22.29.25;
- Jozef Sreniowski, Lodz, rue Laurowa 2, Tél.:73.47.00;
- Henryk Wujec, Warszawa, rue Nesseberska 3, apt. 48, Tél.: 42.63.38.

L'information doit comporter : le nom de la ville et de l'entreprise, éventuellement l'atelier ou la brigade s'il s'agit d'une grève d'ateliers ou de brigades particulières, la date de déclenchement et de conclusion de la grève, ses causes, les revendications, le déroulement, le nombre des grévistes, sous quelles formes les revendications doivent être réalisées, qui dirigeait les négociations avec les travailleurs, quelles répressions ont suivi et qui ont-elles touché une fois la grève terminée, et, enfin, si les exigences des ouvriers ont été satisfaites.

Nous vérifierons toutes ces informations sur les grèves. Une adresse où nous pourrions obtenir tous les détails représenterait donc pour nous une aide fondamentale. Nous ne pourrions rendre publique aucune information que nous n'aurons pas pu vérifier.

Le KSS-KOR et la rédaction de *Robotnik* accorderont leur soutien aux formes pacifiques d'auto-défense des travailleurs. Une politique d'abaissement du niveau de vie des citoyens, d'accroissement de l'exploitation ne conduit pas à surmonter la crise économique et sociale, mais, au contraire, contribue à l'approfondir.

*Le Comité d'auto-défense sociale KOR,
la rédaction de Robotnik.*

Varsovie, le 12 octobre 1978

DÉCLARATION

Wladyslaw Sulecki, mineur de "Gliwice", est depuis plus de deux ans systématiquement persécuté par le SB et la MO.

Arrestations constantes par la milice, coups, attaques d'agents du SB en civil, chantages, menaces dirigées aussi contre sa femme et ses trois filles, discrimination au travail, perquisitions, voilà à peine une parcelle des répressions brutales qui le poursuivent, depuis qu'il a signé l'appel aux autorités de la RPP pour la défense des ouvriers battus et emprisonnés après les événements de juin 1976. Malgré la brutalité acharnée des autorités, Sulecki n'a pas plié. Ni les tracasseries, ni les promesses alléchantes de récompense s'il renonçait à ses opinions et à l'action militante indépendante, n'ont atteint leur but. Victime de ces répressions, il est entré pour tant au comité de rédaction du journal indépendant *Robotnik*, et au Comité de fondation des Syndicats libres à Katowice. Les attaques vengeuses du SB se sont alors amplifiées. On le suivait partout, on le menaçait "d'un fâcheux accident", et de perdre la vie, on lui prédisait son licenciement, ainsi que celui de sa femme et de sa fille aînée, on surveillait son appartement. Cette atmosphère de terreur a conduit sa femme et sa fille aînée à bout de nerfs. Les autorités ont alors décidé de couronner cette action de longue haleine en obligeant les Sulecki d'accepter d'émigrer en RFA. En août dernier, Wladyslaw Sulecki a envoyé une plainte au Président du Conseil d'État où il écrivait : «Je voudrais ici déclarer que ma femme, mes enfants et moi-même sommes Polonais, que ni mes enfants, ni moi-même ne connaissons l'allemand, et que ma femme, originaire de Silésie, le connaît très mal. Le grand-père de ma femme combattit lui aussi pour une Silésie polonaise. Moi-même, j'ai pendant la guerre lutté dans les rangs de l'AK contre l'occupant allemand. Mon père a été déporté dans un camp de concentration près de Gdansk.»

Le destinataire de la plainte n'a pas daigné y répondre, et n'a entrepris aucune démarche contre des actes arbitraires aussi évidents. La femme de Sulecki, terrorisée par les répressions, a cédé devant cette terreur constante, et a décidé, avec ses filles, d'accepter de partir, c'est-à-dire en réaliter, de s'exiler.

Désespéré à l'idée de se séparer des siens, après deux ans de tourments, Wladyslaw Sulecki a cédé au chantage et a apposé la signature qui lui a été extorquée, sur la demande d'émigration. Cependant il a eu assez de force pour revenir sur sa décision. Le 15 septembre 1978, il a écrit une lettre au Bureau des passeports du commissariat de la MO à Gliwice, où il disait :

«J'ai l'honneur de vous informer, que je renonce à un passeport définitif pour la RFA. J'ai expliqué les raisons de cette décision dans ma lettre au Président du Conseil d'État (un exemplaire de cette lettre se trouve au commissariat de la milice, car elle a été saisie lors de son transport à Varsovie). Je suis Polonais, et ne veux pas quitter pour toujours ma patrie, mes parents et ma famille. J'aimerais par contre avoir la possibilité de rendre visite à ma femme et mes enfants, s'ils se trouvent résider définitivement à l'étranger. C'est pourquoi je vous demande de m'accorder un passeport me permettant de franchir plusieurs fois la frontière, comme le prévoit l'article 8, §2, de la loi sur les passeports. Je vous prie de bien vouloir m'informer par lettre de la façon dont mon affaire peut être réglée.»

Wladyslaw Sulecki ne peut rester, et n'est pas resté isolé dans son combat et dans la situation tragique dans laquelle l'a jeté une violente contrainte. Il mérite notre solidarité et notre aide, car son cas nous touche tous et représente une grande menace pour les droits fondamentaux dont jouit chacun d'entre nous. Les répressions dont a été victime Sulecki ne sont pas une manifestation isolée de la violation dans notre pays des droits élémentaires de l'homme et du citoyen. Il se distingue cependant par une ignominie si exceptionnelle de moyens et de buts, qu'il mérite l'attention particulière de l'opinion publique. Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes. Elles doivent conduire à la plus vive condamnation de cette tentative policière d'ôter aux citoyens le droit de vivre dans leur propre patrie.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Varsovie, le 21-01-1978

DÉCLARATION

Ces derniers mois, les ouvriers qui co-rédigent le journal *Robotnik* et ceux qui sont étroitement liés au comité d'auto-défense sociale KOR, ont été particulièrement victimes des tracasseries policières. Le 15 novembre 1977, la MO a arrêté à Grudziadz Maksymilian Mozdrzynski et sa femme. M. Mozdrzynski est l'un des trois signataires de la lettre envoyée à Edward Gierek, le 15 septembre 1977, à propos du licenciement des 43 ouvriers de la Fonderie et Émaillerie de Poméranie, à la suite de juin 1976.

Quelques jours après l'arrestation du couple Mozdrzynski, dans la même ville de Grudziadz furent arrêtés : M. Mozdrzynski, une nouvelle fois; Stanislaw Domagalski, collaborateur du KSS-KOR et ses deux sous-locataires; Edward Zadrozynski, collaborateur du KSS-KOR et sa fille; Renata et Bronislaw Nagiel (Renata Nagiel est l'une des signataires de la lettre à E. Gierek). Au domicile de Stanislaw Domagalski, on a fait une perquisition. Au domicile des Nagiel, un dispositif d'écoute a été installé, pendant qu'ils étaient détenus au poste de la MO. On leur a pris à tous leurs empreintes digitales et, au cours de leurs interrogatoires, on leur a demandé de collaborer avec le SB et de donner des informations sur leurs contacts avec le KSS-KOR.

En décembre 1977, E. Zadrozynski est entré dans le comité de rédaction de *Robotnik*. Le 2 janvier 1978, les agents de la MO ont pénétré dans son appartement en présentant un mandat de perquisition au nom de son fils Miroslaw, soupçonné de "cambriolage". Cependant, la perquisition s'est concentrée surtout sur les papiers personnels et les livres de E. Zadrozynski. Le père et le fils avaient été emmenés au poste de la milice, et, au cours de l'interrogatoire, on a tenté de faire pression sur le fils pour qu'il dénonce son père, et on lui a posé tout particulièrement des questions sur les contacts de ce dernier avec les représentants du KSS-KOR et avec les autres ouvriers de Grudziadz.

Wladyslaw Sulecki, mineur de Gliwice, est depuis de nombreux mois victime de multiples et douloureuses tracasseries policières qui prennent différentes formes. En mai 1977, il a été frappé devant témoins par des agents de la MO. En septembre 1977, la MO lui a refusé tout secours lorsqu'il a été attaqué dans la rue par un individu qu'il ne connaissait pas. Depuis que Sulecki est membre du comité de rédaction de *Robotnik*, les répressions à son égard ont changé de nature. On l'a fait passer sous les ordres d'un chef connu pour sa grossièreté envers les mineurs, qui a pour nom Marian Plonka. (Il a traité les mineurs de sales boches et il a affirmé

que sous les Allemands, ils auraient été depuis longtemps fusillés). M. Plonka transfère Sulecki d'un poste de travail à un autre, ce qui réduit son salaire, car Plonka lui a annoncé qu'il lui ferait manger des patates au sel. Sulecki n'a pas reçu de treizième mois. On a forcé son casier, à la mine. Plonka lui a fait subir, arbitrairement, une fouille personnelle. Les tracaseries touchent tous les membres de la famille Sulecki. Des inconnus jettent du fumier devant la porte de leur appartement et barbouillent les fenêtres à la peinture à l'huile (la dernière fois, ce fut lors de la veillée de Noël). La milice locale leur refuse toute intervention et secours.

A Radom, on a arrêté et tenté de faire subir un interrogatoire à Léopold Gierek, membre du comité de rédaction de *Robotnik*, co-fondateur de la cellule locale de ce journal. Pénétrant dans l'enceinte de l'entreprise où il travaille, les agents de la milice mettent les amis de L. Gierek en garde contre tout contact avec ce dernier.

Fin décembre 1977, le curateur nommé par le tribunal l'a menacé d'annuler le sursis de la peine de limitation de liberté, qui avait été prononcée contre lui pour participation aux événements de juin.

Dans l'entreprise où L. Gierek avait travaillé pour purger sa peine de limitation de liberté, les papiers qui prouvaient le nombre d'heures de travail qu'il y avait effectué ont disparu, ce qui oblige donc L. Gierek à de nouvelles heures de travail, dans le cadre de la condamnation prononcée par le tribunal. Le 13 décembre 1977, l'appartement qu'occupe avec ses parents Ewa Sobol, collaboratrice de la cellule de *Robotnik* à Radom, a été mis sous écoute. Nous sommes en possession d'une partie de l'appareil d'écoute.

La maison de Kazimierz Switon, technicien de télévision à Katowice, militant du Mouvement pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, est jour et nuit sous surveillance d'agents de la MO et du SB. Ils vérifient l'identité et photographient tous les hôtes de Switon. Ils fatiguent sa femme par des coups de téléphone quotidiens pour l'injurier et lancer des menaces qui très souvent annoncent la mort de sa fille.

Ces actes arbitraires ont un but des plus évidents. Les responsables des services de sécurité veulent interdire toute action pour la défense des intérêts des ouvriers. On cherche à intimider moralement et physiquement les dirigeants des milieux ouvriers. Dans une telle situation, nous nous tournons vers tous les hommes de bonne volonté, nous nous adressons aux compagnons de travail des victimes des tracasseries policières, pour qu'ils leur apportent leur aide; à l'opinion publique pour qu'elle nous informe sur les cas de répression, aux syndicats en Occident pour qu'ils interviennent en faveur des personnes réprimées. Nous sommes sûrs qu'une action pour les défendre se révélera efficace.

*Le Comité de l'auto-défense sociale KOR,
et la rédaction de Robotnik.*

Wladyslaw Sulecki
13, rue Tama Krolewska, apt. 11
Gliwice.

« Au citoyen Président du Conseil d'État de la République populaire de Pologne »

Je voudrais informer le citoyen Président des méthodes qu'utilisent la MO et le SB à mon égard et à l'égard de ma famille.

Je suis mineur de fond. Je travaille depuis 22 ans dans la mine "Gliwice". Ma femme travaille, et j'ai trois filles âgées de dix-huit, seize et treize ans. Nous logeons tous les cinq, sur moins de vingt mètres carrés, dans une maison complètement délabrée. Je pense que dans une situation aussi difficile, un travailleur devrait pouvoir s'attendre à une aide de la part de l'État populaire, et non pas à des tracasseries et répressions continuelles. Celle-ci se sont renforcées au cours des deux dernières années, lorsque j'ai pris la défense des ouvriers emprisonnés et licenciés pour avoir participé aux événements de juin 1976.

Les agents de la milice et du SB, certains représentants du personnel de surveillance de la mine et des "individus inconnus" me persécutent sans arrêt, ainsi que ma femme et mes filles, y compris la plus petite. J'ai été entre autres trois fois battu : en mai 1977, près de chez moi, par des agents de la milice; puis à l'automne, j'ai été attaqué dans la rue par des "individus inconnus"; dernièrement, il y a deux jours, une bande d'agents du SB m'a attaqué, la nuit, dans la rue, alors que je revenais du travail. On m'a menacé de me battre et d'avoir un accident malheureux. J'ai été plusieurs fois détenu 48 heures d'affilée, sans qu'on me fournisse aucune explication. Plusieurs fois des "inconnus" ont barbouillé hargneusement les fenêtres et la porte d'entrée de la maison (dernièrement lors de la veillée de Noël). On a menacé ma femme, ma fille et moi-même de licenciement. Pendant un certain temps, à la mine, on m'a affecté aux travaux les plus durs, dans des conditions très difficiles (avec de l'eau jusqu'aux genoux), bien que je sois très malade (j'ai la silicose); sous le moindre prétexte, on me réduisait mon salaire. Le chef me promit que j'allais manger des pommes de terre à l'eau. Plusieurs fois on a perquisitionné à la maison et au travail, mon casier a été forcé par des "inconnus". On m'a empêché de me déplacer librement. Ainsi, par exemple, en mai, on ne m'a pas permis de participer à un pèlerinage au sanctuaire de la vierge de Piekary Slaskie. Les agents du SB tournent sans cesse autour de ma maison ou s'introduisent chez moi, amenant ma femme et mes enfants à bout de nerfs.

Tout cet arsenal de répressions a été utilisé pour briser un seul homme. Les agents du SB m'ont promis des montagnes d'or, simplement pour que j'arrête mon activité sociale indépendante. Cependant ces méthodes se sont révélées inefficaces. C'est pourquoi les agents du SB et de la MO ont décidé de passer à une action particulièrement perfide qui vise à briser ma famille et me forcer à émigrer en RFA. Dans cette action, se distingue particulièrement le lieutenant du SB, Janusz Ryszkiewicz. Par des menaces constantes, des mensonges, le harcèlement ininterrompu de ma famille, la mise en observation de ma maison jour et nuit, les coups de téléphone au travail et des "entretiens" soi-disant personnels, on a cherché à obliger ma famille à renoncer à la nationalité polonaise et à partir pour la RFA, sachant que je ne la quitterai pas. Je voudrais déclarer ici, que ma femme, mes enfants et moi-même sommes polonais, que ni mes enfants, ni moi-même ne connaissons l'allemand, que ma femme, originaire de Silésie, le connaît très mal. Le grand-père de ma femme participa aux insurrections de Silésie, et, fut, à ce titre, assassiné par les hitlériens. Le père de ma femme combattit lui aussi pour une Silésie polonaise. Moi-même, j'ai pendant la guerre lutté dans les rangs de l'AK contre l'occupant allemand. Mon père a été déporté dans un camp de concentration près de Gdansk. Les méthodes du SB qui, par la persécution, cherche à nous contraindre à renier notre nationalité polonaise sont particulièrement ignobles et amonales, et dignes de la réprobation générale.

C'est ce que j'attends de la plus haute instance de l'État polonais qu'est le Conseil d'État de la RPP; mais j'en attends également une sévère punition des coupables de telles méthodes. Je demande que cessent à l'égard de ma famille les répressions de la MO et du SB, car ma femme et mes enfants sont à bout de nerfs. Ma famille veut vivre en paix. Le SB n'a qu'à s'occuper de la recherche des criminels et non de la persécution des innocents.

Je vous demande d'intervenir vite. Les questions évoquées ici étant d'une très grande importance, j'envoie une copie de cette lettre : à l'Épiscopat polonais, au Comité d'auto-défense sociale KOR, à Amnesty International, au Comité de défense des Droits de l'homme à l'ONU, à l'ambassade de la RFA.

J'ai d'abord écrit cette lettre le 14 août 1978. Malheureusement au cours de son transport à Varsovie, le SB a jugé bon de la confisquer, bien qu'elle ait été adressée au citoyen Président du Conseil d'État de la RPP. On voit que le SB de Gliwice se considère comme plus important que le Conseil d'État de la RPP.

Wladyslaw Sulecki.

**Les protestations
des habitants
de GRUDZIADZ**

Au Président de la Diète,
Chancellerie de la Diète,
4/6, rue Wiejska à Varsovie.

Citoyens et travailleurs de Grudziadz, nous ressentons de plus en plus la dégradation de l'approvisionnement en charbon, produits alimentaires et produits industriels. C'est çà l'économie créée par les hommes de l'Étoile rouge.

Dans les entreprises, on menace à nouveau les gens d'avertissements inscrits au dossier personnel et de licenciement immédiat. En a été victime pour la seconde fois, Edward Golota, domicilié, 48, rue Kochanowski, licencié le 1^{er} décembre 1978 sans aucune raison valable, simplement parce qu'il a été franc et dit la vérité à ses supérieurs. De plus, une enquête a été menée dans le lieu où il habite et on lui a donné une très mauvaise opinion.

Dans notre ville, les responsables en reviennent à faire les mêmes choses qu'en juin 1976, parce qu'on a même interdit l'entrée des usines aux retraités. C'est ce qui s'est passé le 6-12-1978 à la Fonderie et Émaillerie d'État de Grudziadz, "POiE", quand s'y est montré Edmund Zadrozynski, membre de la rédaction du journal Robotnik, qui reçoit une pension à cause d'un accident de travail. A la suite de l'arrivée d'Edmund Zadrozynski, on a déclenché à POiE une véritable alarme. Le lendemain, le 7 décembre 1978, l'entreprise "POiE" a proclamé un état d'urgence, et convoqué une réunion où tous les contremaîtres et tous les travailleurs ont été informés que celui qui entrerait en contact avec Edmund Zadrozynski serait immédiatement licencié, comme en juin 1976. A cette réunion assistait Henryk Oleszynski, domicilié à Grudziadz, 5, rue Fornalska, apt. 27 — qui veille sur l'entreprise "POiE" de la part du SB.

C'est le conseil d'entreprise lui-même, qui mène se travail de taupe, afin de monter les travailleurs les uns contre les autres.

Nous savons que c'est Blank et Kazimierz Raszkowski, par ailleurs député à la Diète, qui les premiers ont donné l'alarme. Ils travaillent tous les deux au conseil d'entreprise. Les responsables de "POiE" exigent qu'on donne un avertissement avec inscription au dossier personnel, au gardien Maliszewski, et que cette sanction s'accompagne d'un renvoi immédiat avec liquidation de tous les avantages acquis pendant les années de travail et suspension du treizième mois de salaire, parce qu'il avait laissé pénétrer dans l'entreprise, un homme qui avait été victime d'un accident de travail dans la même entreprise. C'est une injustice flagrante à l'égard d'un vieil employé de "POiE".

Très souvent on rappelle et on met en avant les travailleurs modèles. Le 8 décembre 1978, a eu lieu au théâtre de Grudziadz, une réunion à l'occasion du 30^e anniversaire du journal La gazette de Poméranie. Mais il n'y avait pas un seul ouvrier de présent à cette réunion. Les seuls à y assister ont été les cadres du parti, car les travailleurs modèles étaient retenus par la production. Pendant cette réunion solennelle, un transistor a été remis en cadeau à l'un des hommes en cravate rouge. Voilà comment les cadres du parti nous encouragent à travailler. Nous avons honte d'avoir un tel député fainéant à Grudziadz.

A bas un tel pouvoir à "POiE" et le député ! Nous ne voulons pas de tel pouvoir qui menace les ouvriers de licenciement et qui réduit leurs salaires de misère. Le député de Grudziadz aurait mieux fait de s'intéresser et d'ouvrir un peu les yeux sur d'autres choses. Il aurait pu, par exemple, s'occuper de l'amélioration de l'approvisionnement en produits alimentaires et articles de première nécessité. A bas le pouvoir de l'Étoile rouge !

Nous voulons une Pologne libre, souveraine et indépendante !

Nous, habitants et travailleurs des entreprises de Grudziadz, nous affirmons notre pleine confiance en Edmund Zadrozynski; il est certain que nous allons garder le contact avec lui. Nous savons parfaitement que c'est un homme qui défend les droits des ouvriers, et cette conviction nous l'avons depuis quelques années déjà. C'est de tels citoyens que notre vraie Pologne a besoin.

Nous demandons de faire parvenir les réponses pour tout ce qui concerne les signatures collectives à notre homme de confiance, Edmund Zadrozynski, domicilié, 17, rue Swierczewski, apt. 5, à Grudziadz. D'autre part, nous avertissons que s'il arrivait la moindre chose à Edmund Zadrozynski de la part de la MO ou du SB, nous prendrions tous la défense de sa personne.

Nous adressons cette lettre et nos signatures au Président de la Diète, de la République populaire de Pologne, car de telles méthodes et machinations peuvent être, à n'importe quel moment, utilisées contre nous par les hommes du ministère bien connu.

Nous exigeons que cette lettre soit publiée dans le journal Robotnik et portée à la connaissance du pays tout entier.

Lettre signée par 242 personnes.

Copies au :
— Primat de Pologne;
— KSS-KOR.

AU CONSEIL D'ÉTAT
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE
A VARSOVIE

Grudziadz, le 15 décembre 1978

Nous, soussignés, habitants de la ville de Grudziadz, nous adressons à vous, afin que cessent les répressions, tracasseries et autres machinations organisées par la milice civile et le service de sécurité. Et ce, afin que cela ne se répète plus, comme par exemple pour Kazimierz Switon de Katowice, Wladyslaw Sulecki de Gliwice, Janusz Rozek de la région de Lublin, Henryk Koszut de celle de Grojec et de nombreux autres membres de leurs familles, qui ont subi des torts dans leur propre pays, ayant été victimes de mauvais traitements et de violences physiques. Un tel comportement n'a rien à voir avec le peuple polonais. Nous exigeons que la MO et le SB veillent à ce que les normes de leur comportement s'accordent avec les résolutions de la Constitution de la RPP.

Copies au :
— Primat de Pologne;
— KSS-KOR;
suivent 292 signatures.

AU CONSEIL D'ÉTAT DE LA RPP A VARSOVIE

Grudziadz, janvier 1979

Nous, habitants de la ville de Grudziadz, solidaires des habitants des autres villes de Pologne qui soutiennent l'action du KOR, nous exigeons du pouvoir de la RPP, qu'il accomplisse les revendications du KSS-KOR qui, jusqu'à présent, n'ont pas été réalisées. Ce comité continue à apporter son aide aux victimes de l'après-juin. Jusqu'à maintenant les autorités de la RPP continuent à utiliser à leur encontre la répression, et ce à cause de leurs opinions politiques. En effet, on continue de licencier ceux qui ont participé aux événements de juin.

Ainsi à Grudziadz, Edward Golota a été victime d'une telle répression. Toutes les demandes, requêtes, recours des 43 victimes de juin restent sans écho.

La population de Grudziadz ne peut garder le silence à ce sujet, et elle ne le gardera pas. Nous exigeons catégoriquement que le SB et la MO cessent leurs tracasseries à l'égard de tous les sympathisants et militants du KOR.

Copies au :

- Primat de Pologne;
- KSS/KOR.

Cette lettre a été signée par 341 personnes.

Le cas de Kazimierz SWITON

*A la population de Haute Silésie,
A Son Excellence, l'évêque Herbert Bednorz,*

Kazimierz Switon, habitant de Katowice, co-fondateur du Comité d'organisation des Syndicats libres et militant de la paroisse locale de St-Pierre et St-Paul, est devenu, depuis plus d'un an, la cible de tracasseries impitoyables de la milice et des services de sécurité. Ces répressions ont commencé en mai 1977, quand Switon a participé à la grève de la faim, organisée dans l'église St-Martin de Varsovie, pour la libération des ouvriers grévistes de Radom et d'Ursus, emprisonnés, ainsi que des militants et collaborateurs du KOR, qui avaient pris leur défense. Elles se sont renforcées lorsque Switon, conscient du caractère fictif des syndicats existants, décida, avec un groupe d'autres militants, de passer à l'organisation d'un mouvement syndical indépendant du parti et de l'État, et qui défendrait les droits professionnels des travailleurs. Switon fut privé de la possibilité de travailler. Depuis janvier 1978, il a été arrêté 12 fois sans aucune raison légale et détenu, chaque fois, 48 heures. En août dernier, sous un prétexte futile, (non prolongation du permis d'avoir un fusil à air comprimé, lequel a été confisqué quand Switon l'a offert à une école), il fut condamné à 5 semaines de prison et il purgea sa peine en entier.

Le 14 octobre, quand Switon sortait de l'église avec sa femme, il a été attaqué par quatre individus en civil, emmené de force hors de l'enceinte de l'église, brutalement frappé à coups de pieds et de poings — ont pris part à cela deux agents de la milice en uniforme — et jeté dans une voiture qui l'attendait. Le corps inerte de Switon pendait par la portière ouverte du véhicule qui l'emporta jusqu'au poste de la milice tout proche. Cet enlèvement arbitraire et la brutalité extrême de la milice ont soulevé de vives protestations parmi les gens qui sortaient de l'église et qui attendaient à l'arrêt de l'autobus.

Le 16 octobre, le Collège de répression des infractions auprès du maire de la ville de Katowice, au cours de l'audience de flagrants délits, a condamné Kazimierz Switon à deux mois de prison. Mais le cynisme est allé plus loin : le 21 octobre, le procureur de la ville de Katowice l'accusa d'avoir attaqué quatre agents de la milice dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire d'acte criminel au titre de l'article 234, §1 du Code pénal, qui prévoit une peine allant jusqu'à 8 ans de prison. On n'a pas permis à Switon de voir sa femme, on l'a aussi empêché d'entrer en contact avec son avocat. On l'a coupé du reste du monde et on l'a abandonné à l'arbitraire de la police. Nous ne savons rien de son état de santé ni des blessures qu'il a pu recevoir.

Ce mauvais traitement ne s'arrêta pas à Kazimierz Switon lui-même, mais toucha aussi sa famille. Dans toute la ville, et tout particulièrement dans les écoles où vont ses enfants, on colporte des tracts qui l'accusent d'avoir travaillé pendant l'occupation pour la Gestapo (en 1945, il avait 14 ans). La cage de l'escalier de l'immeuble où il habite est recouverte d'inscriptions injurieuses et le bâtiment lui-même est en état de siège. On relève souvent l'identité de ceux qui y pénètrent. Toute sa famille, sa femme comme ses enfants, sont l'objet d'une terreur psychologique constante, de différentes tracasseries et menaces.

Nous lançons un appel à ceux qui étaient présents le 14 octobre, lors de l'incident que nous avons relaté ici, pour qu'ils prennent contact avec la famille de Switon à Katowice, 30, rue Mikolowska, apt. 7, tél.: 51.49.19.

Nous lançons un vibrant appel à toute la population de Haute Silésie, à l'église de Silésie et sa hiérarchie, aux co-paroissiens de K. Switon, qui le connaissent comme un homme intègre et probe, pour qu'ils ne laissent pas Switon et sa famille souffrir dans l'isolement, pour qu'ils prennent publiquement sa défense et s'occupent de sa famille.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Kazimierz Switon,
Prison préventive de Katowice.

Katowice, le 1^{er}-11-1978

Depuis quelques semaines, je suis en prison, dans une cellule individuelle, complètement isolé du monde extérieur, tout cela parce que j'ai naïvement cru en la législation en vigueur dans notre patrie, parce que j'ai affirmé que la Constitution de la RPP était un document d'une importance extrême, dont les articles devaient guider la conduite de tous les Polonais et de tous les organes du pouvoir sans aucune exception. Et aussi parce que j'ai cru que les décisions contenues dans les actes d'Helsinki, que Gierek a signé, et dans la Convention des Droits de l'Homme, qui a été ratifiée en Pologne, seraient respectées par le pouvoir, comme d'ailleurs Gierek l'a plusieurs fois assuré en public.

J'ai été aussi jeté en prison parce que dans le cadre de la discussion annoncée par le gouvernement entre la société et le pouvoir, j'ai fait entendre ma modeste voix. Ce qui prouve que ces documents sont considérés, par le pouvoir actuel, comme de vieux papiers bons à jeter, c'est pourquoi, je peux déclarer en toute certitude, que les assurances dont nous abreuve l'équipe de Gierek, ne sont que des belles phrases, des mots creux, un paravent destiné à l'opinion publique mondiale, derrière lequel, dans la pratique, se cachent en fait la terreur et l'arbitraire envers ceux qui déclarent ouvertement leurs divergences et prennent courageusement position pour la défense de leurs droits humains et civiques à la liberté.

Nous sommes victimes de toutes sortes de tracasseries et répressions, on nous détient arbitrairement en prison, on nous observe nuit et jour, on nous prive du droit d'exercer notre métier, on limite notre liberté de déplacement dans notre propre pays, etc. Nous sommes des esclaves dans notre propre patrie. Telle est la réalité. C'est pourquoi je vous crie de derrière mes barreaux de prison, hommes de bonne volonté du monde entier : « Ne vous laissez pas tromper par nos dirigeants, ne les croyez pas lorsqu'ils prétendent que les droits de l'homme sont respectés en Pologne et que le système a pour base la légalité ».

C'est pourquoi, je me tourne vers toi, notre frère, notre ami et compatriote, Jean Paul II. N'oublie pas dans tes prières notre chère Patrie asservie ! Prends la défense de ceux qui veulent vivre en Pologne comme des hommes libres. Lorsque tu prenais, dans la capitale de Saint Pierre, la succession du pouvoir, j'étais moi-même jeté en prison pour avoir défendu la vérité et la liberté, parce que j'étais catholique pratiquant, parce que je réclamais fermement pour l'église le droit d'accès aux mass-média, et parce que j'ai essayé de défendre ma femme, gravement malade, des coups de quatre individus du SB en civil, qui nous ont attaqués quand nous sortions d'une réunion des paroissiens avec l'évêque Herbert Bednorz pour rentrer chez nous.

C'est pourquoi, je me tourne vers vous, frères et sœurs polonais qui vivez à l'étranger : avertissez les gouvernements des États dans lesquels vous vivez, pour qu'ils ne croient pas les soi-disant "dirigeants polonais" quand ils affirment que les emprunts qu'ils font sont indispensables pour telle ou telle raison économique, ou qu'ils vont servir le bien général de la nation, car cet argent ne servira qu'à les maintenir au pouvoir. De plus, ils se font construire ainsi qu'à leurs familles, des villas et palais, richement décorés d'or et d'argent et d'œuvres d'art très coûteuses.

C'est pourquoi je me tourne vers vous, frères syndicalistes du monde libre : aidez-nous et soutenez notre jeune mouvement syndical indépendant qui est en plein développement et vient seulement de s'amorcer avec la fondation le 23 février 1978 du Comité des Syndicats libres de Katowice. Les syndicats qui existent aujourd'hui officiellement en Pologne, au lieu de prendre position pour la défense des intérêts du monde du travail, coordonnent leurs efforts dans l'intérêt du pouvoir, obligeant les travailleurs à augmenter la productivité du travail sans qu'il y corresponde une augmentation proportionnelle des salaires : c'est par exemple ce qu'on appelle "le travail volontaire" (gratuit). C'est pourquoi l'impératif du moment était d'amorcer en Pologne un mouvement syndical indépendant, indépendant du pouvoir et du POUP, et dont tous les efforts viseront à défendre, comme il se doit, les intérêts de chaque travailleur. Bien que la Convention du travail signée par le gouvernement de la RPP prévoie la fondation d'organisations syndicales indépendantes, notre mouvement dès le début est brutalement réprimé par le pouvoir, c'est-à-dire par le SB et la MO. L'activité de ces organes montre, en effet, que le pouvoir est entre leurs mains couvertes de sang.

C'est pourquoi je m'adresse tout particulièrement à vous, frères compatriotes : réveillez-vous de votre léthargie, surmontez la peur qui vous envahit; nous devons unir nos efforts et nous opposer à la bourgeoisie rouge qui, au prix de notre sang d'ouvriers, nous exploite comme au temps du capitalisme, assurant pour elle-même et ses proches matériellement l'avenir, tenant compte d'un éventuel éloignement du pouvoir.

C'est pourquoi, je m'adresse à vous, mes compatriotes pensionnaires et retraités, qui, dans les premières années après la guerre, avez mis votre cœur et votre santé dans la reconstruction de notre patrie bien aimée, pour recevoir maintenant, en échange, les miettes des festins que s'offre le parti; exigez fermement une hausse des retraites et pensions.

C'est pourquoi, j'en appelle à vous, mères polonaises, et je demande qu'en éduquant vos enfants, vous leur inculquiez le courage, le patriotisme et l'amour de la Pologne, notre patrie, comme le faisaient nos mères, dans le passé.

Et finalement, de toutes mes forces, je m'adresse, de derrière mes barreaux, à toi, jeunesse polonaise, pour que tu prennes position activement contre l'arbitraire, le mensonge, l'hypocrisie. C'est de vous, les jeunes que dépend l'avenir de notre Patrie. De vous dépend également que le

pouvoir dans l'avenir respecte comme il se doit les Droits de l'Homme, et que, dans un proche avenir, nous vivions dans une Patrie libre, indépendante et souveraine. C'est vous, les jeunes, qui avez, en particulier le devoir d'exiger la vérité historique, même si c'est le devoir de tout citoyen. En laissant de côté ce devoir vous condamnez par là même notre culture nationale à sa perte et alors viendra le moment où comme cela s'est déjà passé bien des fois dans notre histoire, nous serons happés par notre voisin de l'Est, et nous deviendrons la énième république de l'URSS. Est-ce vraiment ce que vous désirez ? Certainement pas.

C'est pourquoi, de derrière mes barreaux, je vous lance cet appel et vous crie : Prenez la défense des droits qui vous sont dûs, et que le pouvoir actuel ne veuille pas respecter. Et de mon côté, je vous assure que je continuerai la lutte que j'ai commencée. Je vous assure aussi que je suis innocent des accusations qui sont portées contre moi. Mon emprisonnement et l'accusation portée contre moi au titre de l'article 234, §1, du Code pénal, c'est-à-dire d'avoir agressé trois agents de la milice, est un horrible mensonge fabriqué sur la base de faux témoignages du SB et de la MO par lequel les services de sécurité cherchent à m'éliminer de toute vie sociale et militante.

Kazimierz Switon.

Varsovie, le 8 novembre 1978

Le 21 octobre 1978, KSS-KOR a envoyé un télégramme à Amnesty International et aux Centrales des Syndicats d'Europe occidentale pour les informer des tracasseries continuelles que subit depuis des mois le militant du Comité de fondation des Syndicats libres de Katowice, Kazimierz Switon ainsi que sa famille.

Le 16 octobre Kazimierz Switon a été condamné par le Collège de la répression des infractions, au titre de l'article 51 du Code des délits, à une peine de deux mois de prison pour avoir provoqué un attroupement.

Switon fit appel de ce jugement auprès du Tribunal de district à Katowice. La date du procès en appel a été fixée pour le 4 novembre 1978. Nous rappelons que depuis le 14 octobre 1978, Switon était déjà en prison.

Au cours des derniers jours qui ont précédé le jugement de la Cour d'appel, plusieurs faits se sont produits qui ont une grande importance pour le déroulement normal de l'affaire :

1. L'administration pénitentiaire a induit en erreur la famille et le défenseur de l'accusé, leur fournissant des informations erronées quant au lieu de détention de Switon. On a informé la famille que Switon ne se trouvait absolument pas à la prison de Myslowice.

2. Quelques jours plus tard, le procureur du district de Katowice, Nastula, a entamé une instruction contre Switon à qui il reprochait (au titre de l'article 234) d'avoir attaqué quatre agents de la milice. Le tribunal ne prit pas en considération la plainte du défenseur de Switon contre la détention de son client. Sous prétexte du secret de l'instruction, on n'a pas permis, avant le procès, aucun contact entre Switon et son avocat ou sa famille.

3. Le Comité de fondation des Syndicats libres de Katowice a lancé un appel à tous les témoins de l'incident, afin qu'ils entrent en contact avec la famille de l'accusé. La police a arrêté des personnes qui colportaient cet appel.

4. Comme plusieurs témoins se sont présentés au domicile de la femme de Switon, la police de Katowice a pris des mesures pour éviter que la vérité sur l'incident ne devienne connue. Tous ceux qui n'étaient pas connus de la police et qui se rendaient chez Switon ont été soumis à un contrôle d'identité, sur le palier de l'appartement de Switon. La veille du procès, l'appartement de Switon fut perquisitionné et la liste des noms et adresses des témoins confisquée.

5. Le même jour, on a arrêté Jan et Piotr, les deux fils de Switon. Au bout de sept heures d'interrogatoire, Piotr Switon a perdu connaissance. On ne l'a cependant libéré qu'après la fin du procès de son père. Il en fut de même pour les militants des syndicats libres, Spyra et Mnich et pour un collaborateur du KSS-KOR, Wladyslaw Szecki, qu'on ne relâcha qu'une fois le procès terminé.

Le 4-11-1978, à 9 heures, l'affaire de Switon est venue en jugement devant le tribunal du district de Katowice. Switon et sa femme ont déposé tous les deux qu'à la sortie de l'église ils avaient été attaqués par quatre individus en civil, qui avaient séparé de force les époux, avaient tiré Switon un peu plus loin, et tout en le frappant sauvagement, s'étaient dirigés vers une voiture qui les attendait. A ce moment, un agent de la milice en uniforme s'approcha de Mme Switon qui appelait à l'aide, et lui enjoignit de rentrer chez elle. Les témoignages du couple se recoupaient dans les moindres détails, ce qu'il faut souligner — ils ne se sont pas revus depuis le moment de l'incident et n'avaient donc pu se mettre d'accord à l'avance. Mme Switon en revenant un instant plus tard sur les lieux de l'incident, vit deux policiers en uniforme, qui faisaient entrer son mari dans une voiture. Il donnait l'impression d'un homme assommé par les coups, ce que confirmaient les cris des passants scandalisés. Le couple Switon décrivit aussi de la même façon, dans les détails, les réactions des passants, visiblement bouleversés par le comportement des policiers. La description du comportement de la police relative à Mme Switon par un témoin oculaire, est confirmée par les dépositions de l'accusé. Switon a déclaré aussi devant le tribunal qu'il a souffert des suites des coups, notamment son bras gauche a été endommagé. Il a exigé l'assistance d'un médecin et que lui soient montrés les radios. Le médecin de la prison lui a dit que ses blessures se cicatrifieraient d'elles-mêmes et a refusé de lui faire voir les radiographies. Quelques jours avant le procès, on a ôté à Switon le bandage de son bras, mais il ne peut pas pour autant s'en servir; on voit d'ailleurs qu'il est enflé. Les policiers qui sont venus témoigner à la barre, le sous-lieutenant Stepan Forma, et le caporal Waldemar Grubara, ont tous les deux déclarés qu'ils s'étaient conduits convenablement, qu'ils n'avaient aperçu aucun assaillant d'aucune sorte, par contre qu'ils avaient remarqué un individu qui leur était inconnu et qui trahissait un violent étonnement. Ils avaient alors voulu relever son identité et avaient été contraints d'utiliser la force, lorsqu'il leur avait opposé une résistance. Kazimierz Switon, lui, affirme qu'un milicien en uniforme a rejoint le groupe des assaillants, justement le sous-lieutenant Forma, qui le connaît pour avoir participé à ses précédentes arrestations. Un témoin, Bogumil Gnieszkowski, a confirmé les déclarations des policiers. Avant le procès, tous les témoins de l'accusation, y compris Gnieszkowski ont eu une discussion très animée. L'avocat, M^e Sila-Nowicki, a demandé que soient entendus trois témoins, dont Mme Switon avait pu retenir les noms. Mais la cour ne l'a pas permis. Elle a par contre décidé d'entendre, sur proposition du Procureur, un témoin venu parler du colportage de l'appel du Comité de fondation des Syndicats libres aux témoins de l'incident. Dans

sa plaidoirie, M^e Sila-Nowicki a fait ressortir l'in vraisemblance psychologique des déclarations des policiers venus témoigner, selon lesquelles Switon aurait refusé de se soumettre au contrôle d'identité. En effet, depuis très longtemps, il a été plusieurs fois arrêté et il savait donc pertinemment quelles pouvaient être les conséquences et l'inutilité d'une résistance à la police. De plus, il n'avait absolument rien à craindre, puisqu'il n'avait commis aucun acte criminel et qu'il n'avait rien sur lui qui pût lui faire courir le danger d'être l'objet de quelque tracasserie que ce soit. Il sortait simplement d'une cérémonie religieuse. M^e Sila-Nowicki a également souligné le danger qu'il y avait à exacerber le conflit existant entre le pouvoir et les citoyens.

Le tribunal a condamné Switon à deux mois de prison et a exigé que ce jugement soit publié dans la presse régionale. Dans la justification orale de ce jugement, le tribunal a dit s'appuyer sur les déclarations des policiers, qui concordaient entre elles et recoupaient le témoignage de Gnieszkowski. Le tribunal n'a pas accordé de crédibilité aux déclarations de Switon, ni à celles de sa femme, bien qu'elles aient concordé alors qu'il est pourtant évident et essentiel, que, tandis que les témoins de l'accusation ont eu, eux, le loisir de se mettre d'accord, Switon et sa femme étaient complètement séparés. Le tribunal n'a pas justifié sa décision de ne pas entendre les témoins de la défense. L'exigence de rendre public ce jugement dans la presse a été justifiée par la nécessité d'informer l'opinion publique, induite soi-disant en erreur, par l'appel aux témoins de l'incident, bien que cet appel ait eu justement pour but de faire la lumière sur toute l'affaire et de contribuer à l'établissement de la vérité matérielle.

Nous considérons que le tribunal n'a pas conduit la recherche des preuves de culpabilité, comme il l'aurait dû et que le jugement n'est qu'un maillon de plus de la chaîne de persécutions de la famille Switon. Nous rappelons que cela ne marque pas la fin de ces répressions, puisque actuellement est en cours, comme nous l'avons déjà souligné, une instruction contre Switon pour attaque contre quatre agents de la MO, (crime menacé de 8 ans de prison). Or la déposition des agents de la milice au cours du procès rend une telle accusation complètement absurde.

Le Comité d'auto-défense sociale KOR.

Varsovie, le 11 janvier 1979

Au citoyen Président du Conseil d'État
de la République populaire de Pologne

le Prof. docteur Henryk Jablonski,
Varsovie

Nous nous adressons au Conseil d'État à propos de l'affaire qui constitue une illustration éloquent de la situation, fort inquiétante et même franchement dangereuse, dans le domaine du respect des droits de l'homme, de la Constitution et des droits civiques dans notre pays.

Le 14 octobre 1978, des agents en civil du SB ont attaqué Kazimierz Switon qui sortait de l'église, l'ont frappé et l'ayant fait monter dans une voiture, l'ont transporté jusqu'à la maison d'arrêt. Sous l'absurde accusation d'avoir provoqué un atroupement, après un procès bafouant toutes les lois en vigueur, sans que les témoins de la défense aient été entendus, Kazimierz Switon a été condamné à deux mois de prison. Très rapidement on entama contre lui une instruction sous l'inculpation d'avoir frappé quatre miliciens et démoli une voiture de la milice. Le déroulement actuel de cette affaire contre Switon permet de nourrir les plus graves craintes quant au respect, cette fois encore, des prescriptions élémentaires de la loi, et quant à la possibilité que Switon soit une fois de plus injustement condamné. Le Code pénal prévoit pour l'acte qui lui est reproché, une peine allant jusqu'à huit ans de prison. Kazimierz Switon est un militant social, signataire de nombreuses pétitions adressées au pouvoir, à propos de maux de notre vie publique. Il est aussi militant catholique. Il a participé, en mai 1977, à la grève de la faim organisée dans l'église Saint Martin, et plus tard, à des initiatives sociales indépendantes. A cause de son action militante, Kazimierz Switon a déjà subi de nombreuses répressions. Il a été privé de la possibilité d'exercer son métier, on a renvoyé ses enfants de l'école et de leur travail, on l'a calomnié dans des tracts et lettres anonymes. Sous prétexte qu'il n'avait pas enregistré un fusil à air comprimé, il a été condamné à cinq semaines de prison. Le livre blanc publié par le KSS-KOR apporte une information complète sur les cas de répression.

Ces actes de répression et de violence ne touchent pas seulement un individu dont la faute est d'avoir énoncé ses opinions à haute voix et d'avoir agi dans le cadre du droit international et constitutionnel en vigueur dans la RPP, mais ils concernent, et ce de manière fort démoralisante, l'ensemble de notre communauté, car il s'agit bien d'une violation de ses droits et

de sa dignité. Les répressions dont use, à l'égard de personnalités non-conformistes, l'appareil qui devrait veiller à la sécurité et à l'ordre public, constituent une menace grave pour cet ordre et cette sécurité; de plus parrainées par l'appareil judiciaire, elles détruisent ouvertement les principes sur lesquels repose toute société civilisée, et que notre peuple a pour une grande part contribué à élaborer. C'est une menace grave pour la société, devant laquelle, nul ne saurait rester inactif et muet, à moins d'avoir renoncé à sa propre dignité, à sa responsabilité vis à vis de sa propre personne et de la société, et à sa nature d'homme.

C'est avec fermeté que nous nous tournons vers le Conseil d'État pour exiger qu'il entreprenne les démarches indispensables afin de suspendre les répressions à l'encontre de Kazimierz Switon, et lui accorder réparation pour les torts moraux et matériels qu'il a subi, ainsi que sa famille. En même temps, nous nous adressons à tous nos concitoyens pour qu'ils soutiennent cet appel.

Bogdan Cywinski, Aleksander Hauke-Ligowski,
Edward Lipinski, Tadeusz Mazowiecki, Adam Szczypiorski.

A partir du 13 janvier commencera une collecte de signatures sous cette lettre.

Varsovie, le 26 décembre 1979

Janusz Groszkowski,
ul. Nowowiejska 22,
à
Mme Dorota Switon,
Katowice

Chère Madame,

Je suis attentivement ce qui arrive à votre mari. J'admire la fermeté de son attitude civique. J'admire aussi votre courage.

Je souhaite à votre mari et à toute votre famille que la justice triomphe et que votre mari soit le plus vite de retour dans sa maison, parmi ses proches.

Veillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments dévoués et, en particulier, de mon respect pour vous même et pour votre mari.

Janusz Groszkowski.

TABLE DES MATIERES

Préface	3
Note de l'éditeur	11
Liste des membres du KSS-KOR	12
Comité de rédaction de <i>Robotnik</i>	13

Extraits de « Robotnik » :

La cellule de <i>Robotnik</i> à Radom. — Les femmes de Gozdnica. — Les Lecteurs parlent. — K. Gr., Les commissions ouvrières en Espagne. — Cinq mineurs pour 1 m ² de douche. — Le paragraphe violé : la protection de la santé des travailleurs. — Arrestation d'un membre de la rédaction de <i>Robotnik</i> . — Création du Comité de fondation des Syndicats libres à Katowice. — Licenciement deux mois après une prime. — Une grève à l'aciérie Lénine. — Nous édifions le socialisme. — Le Premier Mai. — Les heures supplémentaires — non ; les salaires — oui. — J. Sreniowski, Les grèves en Pologne : sécurité, efficacité, représentation. — J. Kuron, L'indépendance, la démocratie et l'intervention soviétique. — L'anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie	15
--	----

Déclarations du KSS-KOR :

<i>Déclaration du Comité de fondation des Syndicats libres de la Baltique</i> (29 avril 1978)	35
<i>A tous les travailleurs de Pologne, aux syndicats du monde entier</i> (18 juin 1978)	37
Le cas de B. Wyszkowski (18 juin 1978)	39
<i>Aux syndicats du monde entier</i> (19 juin 1978)	40
<i>Aux habitants de Radom</i> (juin 1978)	43
Sur le temps de travail dans les mines (7 août 1978)	44
Sur les grèves pendant le dernier trimestre de 1978 (2 janvier 1979) ..	46
Le cas de W. Sulecki (12 octobre 1978)	50
Sur la répression anti-ouvrière (21 janvier 1978)	52
Lettre de W. Sulecki (automne 78)	54

Les protestations des habitants de Grudziadz :

Lettre de 242 ouvriers (janvier 1979)	59
Lettre du 15 décembre 1978	61
Lettre de 341 ouvriers (janvier 1979)	62

Le cas de K. Switon :

Déclaration du KSS-KOR (30 octobre 1978)	65
Lettre de K. Switon (1 ^{er} novembre 1978)	67
Rapport à Amnesty International (8 novembre 1978)	70
Lettre de cinq intellectuels (11 janvier 1979)	73
Lettre du P ^r J. Groszkowski à Mme Switon (26 décembre 1979) ..	75

LE COMITE INTERNATIONAL CONTRE LE REPRESSION

a publié

DOCUMENTS DU COMITE DE DEFENSE DES OUVRIERS DE POLOGNE

Préface de Krzystof Pomian. Tous les documents du Comité de défense des ouvriers de Pologne sur les grèves de juin 1976 et contre la répression déchaînée par le gouvernement.

128 pages - 10 F + frais de port : 3 F

SYNDICAT LIBRE EN URSS

Tous les documents du premier syndicat libre fondé en URSS par Klebanov et ses camarades en février 1978. Préface de Jean-Jacques Marie.

Collection Points, le Seuil - 11 F + frais d'envoi : 3 F

LA REPRESSION AU PEROU

En français et en espagnol. Dossier réalisé par Victor Cuadros, secrétaire de la Fédération des mineurs, et Jose Ona Meono, avocat du Syndicat des mineurs.

3 F

LA REPRESSION EN ARGENTINE (Douze syndicalistes emprisonnés)

3 F

DOSSIER SUR LA REPRESSION CONTRE LE CORPS MEDICAL EN ARGENTINE ET LA CAMPAGNE ENGAGEE

par le Comité international contre la répression (appel du cancérologue Léon Schwarzenberg, appel des 17, signatures, discours de Léon Schwarzenberg au meeting du 19 juin 1978, etc.)

3 F

Dossiers sur la répression en Irlande du Nord (IFF), en Yougoslavie (5 F), etc.

Commandes à

Jean-Jacques Marie

Comité international contre la répression

BP 221 - 75564 Paris Cédex 12

CCP : J.-J. Marie, 15 872 89V Paris

LISTY, édition française

ABONNEMENTS

FRANCE	18 FF	— soutien	50 FF	ou	100 FF
BELGIQUE	200 FB	— soutien	500 FB	ou	1 000 FB
AUTRES PAYS	30 FF	— soutien	50 FF	ou	100 FF

Abonnements étrangers : de préférence par virements bancaires ou postaux ; éviter les chèques bancaires (frais élevés)

Tous les chèques concernant *Listy* sont à établir à l'ordre de :

Ginette VARGIN
8, rue Michel Peter
75013 Paris
CCP PARIS 10 757 39M

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Je souscris un abonnement (1) un réabonnement (1) au prix de

à partir du numéro (2) : à *Listy*, édition française.

Ci-joint un chèque de :

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Bien remplir cette ligne. Les numéros 1 à 10 sont disponibles.

Toute correspondance destinée au Comité international à l'adresse de :

Jean-Jacques MARIE
Comité international contre la répression
BP 221
75564 Paris Cedex 12

